

RATIO INSTITUTIONIS

*Une formation
pour la vie et la mission*

Cela fait 30 ans que la congrégation dispose d'une *Ratio* pour la formation. La première version fut promulguée par le Père Claude Maréchal en 1987. Le travail était le fruit de l'*aggiornamento* demandé par le Concile Vatican II. L'objectif était de former des apôtres pour le monde pleinement insérés dans la vie communautaire et la consécration religieuse. Mais le temps passant, il fallut tenir compte des nouvelles directives du Saint-Siège et intégrer les évolutions du monde. Le profil des candidats à la vie assumptionniste bouge vite et la formation dut s'adapter aux nouvelles réalités. Un nouveau chantier fut mis en place et un nouveau texte fut proposé lors du chapitre de 2005. Le Père Richard Lamoureux préfaça la seconde édition de ce document qui forma plusieurs générations d'assumptionnistes. « Une formation pour la vie et la mission » était le titre retenu pour ce guide qui donnait les objectifs et indiquait l'ambition.

Comme le disait le Père Emmanuel d'Alzon l'esprit de l'Assomption est résolument apostolique. Il s'agit de travailler à la venue du Règne de Dieu en nous et autour de nous. « Il faut élargir les intelligences et les cœurs dans la grande question de la cause de Dieu (...) faire régner Jésus-Christ partout ! » (*Ecrits spirituels*, p.693). La *Ratio* a cette visée : contribuer à la formation d'apôtres hardis, généreux et désintéressés.

Le chapitre de 2017 n'a pas bouleversé la version précédente, celle de 2005. Il s'est contenté de certaines retouches et il a inclus quelques annexes jugées utiles pour une meilleure pratique de la formation. L'internationalité a fortement progressé au cours de ces dernières années. La création des Communautés internationales de formation (CIFA) à Kinshasa, Nairobi, Ouagadougou et Buenos Aires contribue à renforcer cette recherche de la fraternité assumptionniste qui se construit malgré les différences ethniques, linguistiques et nationales. Le chapitre général a créé le Secrétariat général à la formation. Cette initiative permettra un meilleur accompagnement des jeunes et apportera un soutien efficace aux formateurs. La première nomination apostolique par le Supérieur général, appliquée depuis 2011, a permis d'approfondir le sentiment

d'appartenance au corps de la congrégation. Elle contribue à renforcer la disponibilité et l'intérêt pour les œuvres prioritaires de l'Assomption à travers le monde.

La *Ratio Institutionis* de 2005 fut bien reçue par les religieux. Un grand travail pour la faire connaître a été mis en œuvre dans les Provinces et chaque religieux en a reçu un exemplaire. La formation est l'œuvre d'une vie et il serait malencontreux de penser qu'une fois la formation initiale achevée, il n'y aurait plus de progrès à faire. L'urgence du Royaume de Dieu nous impose de toujours chercher les voies nouvelles pour une fidélité créatrice.

Les études académiques ne sont pas la totalité de la formation assomptionniste. La *Ratio* insiste bien sur les diverses facettes de la formation : humaine, spirituelle, communautaire, apostolique, etc. Négliger un des aspects, c'est se condamner à être médiocre par rapport à l'ambition qu'avait Emmanuel d'Alzon pour ses religieux.

Le 33^{ème} chapitre général avait pour thème : « À vin nouveau, outres neuves. Pour que le Christ parle aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui. » Il s'agit bien de poursuivre la route que nous avons initiée depuis plusieurs années pour que notre congrégation renforce sa pertinence apostolique. Le chapitre général a rappelé trois points essentiels pour la formation :

- Un retour au Christ.
- Un retour aux sources fondatrices.
- Un retour à la vie fraternelle.

Jésus est le premier Maître et il est le modèle du formateur. C'est sur lui que nous devons nous appuyer pour arriver à la pleine maturité de notre humanité et devenir pleinement fils de Dieu. Il nous faut aussi explorer nos sources fondatrices assomptionnistes, tant alzoniennes qu'augustiniennes. La méconnaissance du charisme, encore trop fréquente, nous fragilise et nous expose à l'insignifiance. Enfin, la vie fraternelle doit sans cesse être le repère de notre engagement pour le Royaume. C'est à partir de la communauté et avec elle que nous pouvons être pleinement missionnaires.

Le chemin qui s'ouvre devant nous est exigeant, mais enthousiasmant. J'invite chacun des lecteurs de cette *Ratio* à se laisser interpellé par cette belle mission de la formation. La formation est le travail de tous. Soyons des autres neuves pour le Royaume !

Père Benoît GRIÈRE a.a.
Supérieur général
Rome, le 21 décembre 2017

ABREVIATIONS

- CT* : *Premières Constitutions des Augustins de l'Assomption (1855-1865)*, Rome 1966.
DC : *Droit canonique*, 1983.
ES : *Écrits Spirituels du Serviteur de Dieu Emmanuel d'Alzon*, Rome 1956.
RV : *Règle de vie* de la Congrégation des Augustins de l'Assomption, 1983.
VC : Jean-Paul II, *Vita Consecrata*, Exhortation apostolique post-synodale, 1996.

PRINCIPES GENERAUX

1. La *Ratio Institutionis*, ou plan de formation assomptionniste, a une triple mission :
 - elle est au service d'hommes ayant entendu l'appel de Dieu, pour les aider à répondre consciemment et librement à cet appel, à y conformer leur vie et à s'engager progressivement avec toute leur personnalité dans la Congrégation ;
 - elle est au service des frères qui ont reçu la mission de formateurs, pour les orienter dans cette tâche ;
 - elle est au service de la vocation de la Congrégation tout entière qui, en accueillant de nouveaux membres, s'engage à leur transmettre la richesse de la vie religieuse vécue selon son esprit particulier et à leur donner les moyens de poursuivre sa mission spécifique dans l'Église et dans le monde.

1. LES BUTS DE LA FORMATION

2. Former progressivement à l'esprit de l'Assomption, c'est amener le candidat ou le religieux en formation à vivre de plus en plus intensément cette triple expérience d'intimité avec Dieu, de dépouillement de soi-même, de passion désintéressée du Règne de Dieu en communauté apostolique. C'est l'aider à trouver son identité la plus profonde, la réalisation de lui-même en Dieu, personnelle et relationnelle, humaine et spirituelle.

Former, ce n'est pas simplement présenter les grandes lignes du charisme, c'est surtout faire naître chez le candidat ou le religieux en formation un dynamisme créatif pour le réinterpréter fidèlement. C'est une pédagogie qui amène à apprécier la teneur du charisme et à désirer en déployer les virtualités aujourd'hui dans la diversité des cultures.

3. L'appel de Dieu s'adresse à des hommes très divers, ayant leur histoire personnelle, des dons et des aptitudes différentes. La formation doit permettre à chacun d'épanouir ses qualités pour le service de l'Église et du Royaume.

Fidèle à sa tradition doctrinale, sociale et œcuménique, la Congrégation donnera à chaque candidat ou religieux en formation, qu'il se destine au ministère ordonné ou non, une formation humaine et religieuse solide et adaptée aux capacités de chacun.

4. La formation assomptionniste a pour but de former des hommes qui, dans le monde, seront fils du Père d'Alzon : hommes de foi, religieux vivant en communauté apostolique, apôtres pour l'avènement du Royaume.

Des hommes de foi

Convictions

5. L'engagement dans la vie religieuse assomptionniste suppose un certain nombre de qualités de base nécessaires pour faire face aux exigences de la vie religieuse apostolique : un équilibre suffisant, une aptitude à vivre en communauté, et des vertus humaines particulièrement recommandées par le Père d'Alzon : droiture d'esprit, franchise, cordialité, simplicité, sens de l'initiative, hardiesse, générosité, désintéressement.
6. Le projet d'engager définitivement toute sa personne à la suite du Christ pauvre, chaste et obéissant, donnant sa vie pour le monde, avec toutes les ruptures et solidarités que cela implique, ne peut être poursuivi sans une connaissance et un amour personnel de Jésus-Christ, centre de la vie assomptionniste. Le Christ et son amour sont le terme de notre vocation et de notre mission : c'est en lui que s'unissent Dieu et l'homme, Dieu et l'humanité.
7. La formation aidera le candidat ou le religieux en formation à établir et à approfondir sa relation personnelle à Dieu. Elle le stimulera dans la pratique régulière de la prière personnelle et

communautaire. Elle l'invitera à reconnaître le don de Dieu dans sa vie et dans celles de ses contemporains. Il grandira ainsi dans la foi, l'espérance et la charité. À la suite du Christ, sous l'action de l'Esprit et à l'exemple de Marie, il apprendra à risquer sa vie sur le chemin de l'Évangile¹.

Mise en œuvre

8. La formation mettra en contact le candidat ou le religieux en formation avec les sources de notre spiritualité : avant tout, la Parole de Dieu et les grands maîtres spirituels, en particulier saint Augustin et le Père d'Alzon.
9. Elle lui aidera à discerner et à contempler l'action et les appels de Dieu dans sa vie, la vie de l'Église et du monde.
10. Elle lui permettra l'apprentissage de la fidélité et de la persévérance dans le combat de la prière.
11. Elle lui fera découvrir, à travers la connaissance et la pratique des vœux, un chemin de vie lui permettant de se donner tout entier à Dieu et aux autres.

Des religieux vivant en communauté apostolique

Convictions

12. Appelé par le Christ, le religieux assomptionniste choisit de vivre en communauté selon la Règle de saint Augustin et l'esprit de l'Assomption. Notre communauté est apostolique et notre apostolat est communautaire. Apostolique, la communauté témoigne de l'avènement du Règne de Dieu. Elle éprouve et révèle notre amour de Dieu et des autres.

¹ RV 24.

13. La communauté soutient la mission apostolique et la vie de prière personnelle de chacun. Dans la prière commune, elle accueille et célèbre l'action de Dieu dans la vie des hommes². Toute la vie du religieux, toute son action, doivent témoigner de la venue du Royaume.

Mise en œuvre

14. L'apprentissage de la vie en communauté, avec les conversions, les dépassements qu'elle exige pour en découvrir la richesse et la joie, sera un des soucis premiers de la formation.
15. On veillera à favoriser la simplicité, la vérité des relations, la qualité du partage de vie, la participation active à la prière communautaire, le sens de l'initiative, la coresponsabilité et la solidarité.
16. À travers la vie de la communauté locale, le candidat ou le religieux en formation s'ouvrira progressivement à la communauté provinciale et internationale, ainsi qu'aux autres congrégations de la famille de l'Assomption.
17. En s'intégrant dans la Congrégation, il s'insère dans une histoire et dans une tradition. Lectures, sessions et retraites lui permettront de connaître et d'intégrer la vie et l'esprit du Fondateur, l'histoire de l'Assomption et les réalités internationales de la Congrégation aujourd'hui.

Des apôtres pour l'avènement du Royaume

Convictions

18. Le cœur de notre charisme est l'actualité du Règne de Dieu, ce grand projet de Dieu pour l'humanité tout entière manifesté en Jésus-Christ. Que nous soyons ou non appelés aux ministères ordonnés, « l'esprit du Fondateur nous pousse à faire nôtres les grandes causes de Dieu et de l'homme, à nous porter là où Dieu est menacé dans

² RV 22.

l'homme et l'homme menacé comme image de Dieu »³. C'est notre manière de participer à la vie et à la mission de l'Église. « Nos communautés sont au service de la vérité, de l'unité et de la charité. Ainsi, elles annoncent le Royaume »⁴.

- 19.** À l'Assomption, l'apostolat est foncièrement communautaire. Tant qu'il ne le sera pas, nous ne serons pas vraiment nous-mêmes. Il est donc bien clair qu'on ne peut former l'homme apostolique à l'Assomption qu'en intégrant bien, à toutes les étapes, la communauté.

Mise en œuvre

- 20.** Durant la formation, si les temps d'études et d'intériorisation sont prépondérants, ils sont inséparables d'une préparation à l'apostolat assomptionniste.
- 21.** Homme de son temps, le candidat ou le religieux en formation apprendra à accueillir les valeurs des divers milieux humains, des pauvres surtout. Il ouvrira ses yeux et son cœur aux besoins et aux appels de l'Église et du monde. Il sera stimulé dans son désir d'annoncer Jésus-Christ et de prendre sa place dans la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.
- 22.** Certaines attitudes seront à cultiver : l'ouverture à l'altérité, l'initiative dans la solidarité et la coresponsabilité, la collaboration avec les laïcs et, plus particulièrement, le sens du service et de l'amour de l'Église.
- 23.** On se montrera accueillant aux projets apostoliques des religieux en formation, en les confrontant au projet et aux orientations apostoliques de la Province et de la Congrégation. Ce sera, pour eux, un précieux stimulant pour se préparer, avec sérieux et compétence, à leur futur ministère.

³ RV 4.

⁴ RV 5.

2. CONDITIONS DE LA FORMATION

24. Dans cette perspective, la formation exige certaines conditions, telles que :

- le respect mutuel

De la part de la Congrégation, respect du candidat ou du religieux en formation appelé par Dieu, de sa personnalité, qu'elle accueille et aide à se réaliser dans sa décision de suivre le Christ.

De la part du candidat ou du religieux en formation, respect de l'esprit et de la mission de la Congrégation dans laquelle il a choisi de s'intégrer totalement.

- la collaboration

Le candidat ou le religieux en formation est le premier responsable de sa formation. Celle-ci, pour être fructueuse, ne doit pas être reçue passivement. Elle demande une collaboration active, un dialogue franc et confiant entre celui qui est en formation et son formateur.

- la progression

Le discernement de l'appel de Dieu, l'apprentissage de la vie religieuse, l'entrée dans la Congrégation, l'ordination diaconale et presbytérale, sont autant de pas décisifs dans la vie d'une personne. Pour être assumés librement, chacun de ces aspects demande des temps d'évolution et de maturation humaines et spirituelles, variables selon les personnes. Il en sera tenu compte pour déterminer la durée des diverses étapes.

Face à certaines difficultés psychologiques et affectives qui surviendraient, le recours à un professionnel est conseillé.

- l'adaptation

Pour être fidèles aux orientations du *Droit canonique* et à l'esprit de l'Assomption, les modalités de la formation devront être adaptées aux cultures et aux situations concrètes du pays, aux besoins de l'Église et de la Congrégation.

3. PRINCIPALES INSTANCES DE FORMATION⁵

La Commission et le responsable de la formation

25. La Commission de formation est composée par des formateurs nommés par le Supérieur provincial avec le consentement du Conseil de Province⁶, et par le Provincial lui-même ou son délégué.

Le responsable de la formation dans la Province est nommé par le Supérieur provincial au sein de la Commission de formation, avec le consentement du Conseil provincial⁷. Ses principales attributions sont :

- aider les communautés et les responsables locaux de la formation en les visitant, en prenant à cœur leurs difficultés, en favorisant rencontres et collaborations entre eux ;
- convoquer et animer la Commission de formation ;
- suivre de près l'évolution des candidats et des profès, leur formation intellectuelle et pastorale aux diverses étapes ;
- réfléchir aux questions de fond qui concernent la formation et proposer des initiatives ou des projets ;
- aider les formateurs à mieux vivre leur mission.

La communauté de formation

26. La participation à la vie communautaire joue un rôle capital dans la formation à l'Assomption. Toutes les communautés de la Province sont solidairement responsables de la formation des candidats ou des religieux en formation. Il conviendra néanmoins que le choix de la communauté qui accompagne le candidat ou le religieux en formation retienne toute l'attention des responsables. Ceux-ci veilleront particulièrement à ce que la communauté fasse preuve de :

⁵ RV 97f, 97h, 152 ; RC 194-195, 200.

⁶ RV 97f, 97h.

⁷ RV 87, 95b. *La nomination du responsable de la formation en Province et en Vice-province, requiert l'agrément du Supérieur général en son CGP. Cf RC 196 et 200.*

- une vie fraternelle où le candidat ou le religieux en formation se sentira accueilli tel qu'il est et qui lui permettra de participer activement à la vie de communauté ;
- une vie de prière régulière ;
- un programme de rencontres périodiques où se pratiquent le partage et les réflexions sur la vie, la foi, les activités apostoliques ;
- une ouverture aux réalités de l'Église et du monde, et une possibilité de participer au projet apostolique de la communauté ;
- une proximité et une collaboration réelles avec des laïcs qui aideront le candidat ou le religieux en formation à mieux percevoir la spécificité de sa vocation.

Le Maître des novices

- 27.** Vu l'importance de la responsabilité du Maître des novices, il sera nommé assez longtemps à l'avance, afin qu'il ait le temps de se préparer à sa mission. Il est essentiel qu'il ait une formation suffisante. Il pourra compléter sa formation en séjournant dans d'autres noviciats et en participant à des sessions pour Maîtres des novices sur des thématiques spécifiques (spiritualité chrétienne, spiritualité assomptionniste, théologie de la vie religieuse, psychologie et pédagogie, anthropologie générale et culturelle, œcuménisme et dialogue interreligieux, histoire de la vie religieuse et de l'Assomption, vie en communauté internationale, accompagnement et leadership).
- 28.** Le Maître des novices est nommé par le supérieur général en son Conseil General Plénière (CGP)⁸. Une évaluation périodique sera prévue par son Supérieur provincial.

Le formateur

- 29.** Tous les religieux de la Province sont solidairement responsables de la formation. Une vie religieuse authentiquement vécue est

⁸ RV 140.

formatrice en tant que telle. Cependant, avant et après le noviciat, le Supérieur provincial désignera un formateur chargé de suivre personnellement le candidat ou le religieux en formation.

30. Le rôle de ce formateur est double :

- il est l'interlocuteur privilégié du candidat ou du religieux en formation. Dans des rencontres régulières, il lui donne l'occasion d'exprimer ses aspirations, ses découvertes, ses difficultés, ses questions sur la vie religieuse, communautaire et apostolique. Il l'éclaire dans les moments de décision et tout au long de son cheminement dans la vie religieuse ;
- il est le répondant du candidat ou du religieux en formation auprès de la Province. Lors de rencontres d'évaluation, il aide les responsables dans les choix et les décisions concernant le candidat ou le religieux qu'il accompagne.

L'accompagnateur spirituel

31. Le candidat ou le religieux en formation choisira un accompagnateur expérimenté pour l'aider dans sa vie spirituelle, dans le discernement de la volonté de Dieu, aux moments de décisions importantes, et dans la découverte de la prière et de la vie intérieure. Il choisira son accompagnateur spirituel, dans la mesure du possible, parmi les membres de la famille religieuse de l'Assomption.

Le choix de l'accompagnateur spirituel est laissé à la liberté de chacun. Le candidat ou le religieux en formation en parlera avec son formateur.

Le responsable de la formation permanente

32. Nommé par les instances provinciales, il veillera à la mise en application du plan global de formation permanente de la Province⁹.

⁹ RV 160.

4. UNE FORMATION PROGRESSIVE

Le pré-noviciat

- 33.** Le pré-noviciat offre au candidat à la vie religieuse assomptionniste un temps de formation spécifique qui le prépare au noviciat. Ce temps est centré sur le discernement des motivations et des attitudes qui sont à l'origine de son désir de vie religieuse.
- 34.** Au cours de cette période, le candidat devra approfondir la connaissance de lui-même, chemin qu'il a déjà commencé à emprunter avec son accompagnateur durant la phase préparatoire à l'admission au pré-noviciat. Il vérifiera également durant ce temps, la solidité de son désir de suivre le Christ.
- 35.** Il conviendra de discerner s'il est capable de vivre en communauté et de reconnaître en celle-ci le moyen et le lieu privilégiés de sa réalisation humaine et chrétienne.
- 36.** Son apostolat devra confirmer son désir de servir Dieu et les hommes dans l'Église.
- 37.** À la fin de l'étape, le candidat devra formuler, de manière libre et responsable, sa demande d'entrer au noviciat. La communauté d'accueil et le formateur désigné devront se prononcer sur ses aptitudes à vivre la vie des religieux assomptionnistes.

Le noviciat

- 38.** Le noviciat est ce temps privilégié où le novice, à l'écoute de l'Esprit, a l'occasion d'approfondir, de discerner et de confirmer son appel à la vie religieuse à l'Assomption.
- 39.** Il doit favoriser chez le novice, accompagné par le Maître des novices, une expérience plus profonde de Dieu, la connaissance et l'amour de Jésus-Christ et le désir de le suivre pauvre, chaste et obéissant pour l'annonce du Règne de Dieu. Il doit ouvrir le novice

à un sens plus communautaire du don de soi au Christ dans le service de ses frères.

40. Par une meilleure prise de conscience de la réalité de l'Église et du monde actuel, le novice est initié à la vie apostolique et à l'annonce du Royaume.

Le post-noviciat

41. L'étape du post-noviciat ne se limite pas à la formation académique ; elle est un temps d'enracinement et de déploiement des acquis du jeune religieux qui doit le conduire à une pleine intégration dans la vie et la mission de la Congrégation, par un engagement définitif. Elle est un temps d'apprentissage de la fidélité, de l'endurance et de la patience.
42. Elle est aussi un temps où le frère approfondit l'esprit et la vocation de la communauté apostolique. Son objectif principal est de veiller à ce que le jeune religieux soit suffisamment préparé à l'engagement définitif et notamment à la première nomination apostolique. La formation le préparera également à sa mission future, qu'il pourra exercer dans un ministère ordonné.

La formation aux ministères ordonnés

43. Le diacre et le nouveau prêtre sont ministres au même titre que leurs aînés. Et pourtant, leur formation n'est pas achevée. Accompagnés par un aîné, il importe qu'ils se laissent remodeler par cette nouvelle mission que leur confient le Christ et l'Église. Un temps et un lieu spécifiques doivent être prévus pour cela.
44. Il est essentiel qu'ils apprennent à devenir pasteurs (apprentissage pratique, acquisition d'attitudes pastorales), à intégrer ce ministère ecclésial dans leur vie religieuse pour que leur foi, leur prière, leur sens apostolique en soient profondément marqués. Ainsi deviendront-ils apôtres, jour après jour, selon le cœur du Christ et selon l'esprit de l'Assomption.

La formation permanente

45. La Profession perpétuelle ou l'ordination ne marquent pas le terme de la formation. Les différentes expériences de vie et la pratique pastorale ouvriront des horizons nouveaux au religieux. Il est essentiel qu'il continue de se former comme le recommande le Père d'Alzon¹⁰.
46. La formation permanente n'est pas un luxe mais une exigence de fidélité à la mission qu'il a acceptée. C'est ainsi que, petit à petit, il deviendra lui-même formateur pour les générations qui le suivent.

¹⁰ ES 208-209 : « L'étude est indispensable au religieux qui ne travaille pas des mains. C'est son moyen de gagner sa vie à la sueur de son front [...] on peut dire que, lorsqu'on n'étudiera plus dans la Congrégation, c'est qu'elle aura fait son temps et qu'elle aura reçu la malédiction de Dieu. [...] Il n'est pas seulement nécessaire d'étudier ; il faut encore donner un but à nos études. Or, pour nous, tout doit se rapporter à Dieu, à Jésus-Christ, à son Église. »

I – LE PRE-NOVICIAT

47. Le pré-noviciat offre au candidat à la vie religieuse assomptionniste un temps de formation spécifique qui le prépare au noviciat. Ce temps est centré sur le discernement des motivations et des attitudes qui sont à l'origine de son désir de vie religieuse. Il importe que le candidat puisse vivre ce temps dans un climat de liberté, de loyauté et d'esprit de foi.
48. L'étape du pré-noviciat suppose :
- de la part du candidat, un désir motivé de s'engager dans la Congrégation ;
 - de la part de la Congrégation, un jugement positif sur les aptitudes du candidat à vivre en religieux assomptionniste.
49. La personnalité des candidats, leur niveau de formation humaine et chrétienne, leur rythme d'évolution, la diversité de leurs origines géographiques, culturelles et sociales, impliquent la nécessité d'une organisation souple, qu'il revient à chaque Province de préciser en ce qui concerne les étapes, le contenu, la durée et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs indiqués dans la *Règle de vie*¹¹.
50. Chaque Province distingue deux étapes avant l'entrée au noviciat : le pré-postulat et le postulat. Elle fixe en harmonie avec les orientations du CGP les critères objectifs de recrutement : âge, santé, niveau d'étude, etc.

1. LE PRE-POSTULAT

51. Compte-tenu de la nécessaire flexibilité qu'il convient de garder à cette période, et de la légitime diversité que celle-ci peut revêtir en fonction des situations et des personnes, on peut cependant préciser les objectifs propres au pré-postulat et les moyens de les mettre en œuvre.

¹¹ RV 137.

Objectifs

52. Le pré-postulat est essentiellement une période d'accueil, de connaissance mutuelle et de discernement, ce qui implique :
- pour le candidat, de découvrir les valeurs humaines et évangéliques qu'exige l'entrée dans la vie religieuse assomptionniste, et en même temps d'acquérir une connaissance suffisante de lui-même, afin de pouvoir répondre de manière réfléchie à l'appel de Dieu et, à terme, demander ou non le postulat ;
 - pour la Congrégation, d'acquérir une connaissance suffisante de la personnalité du candidat afin de discerner la solidité de sa vocation et ses capacités à vivre en communauté.

Mise en œuvre

Les moyens privilégiés pour atteindre ces objectifs sont :

Une expérience de vie communautaire

53. Durant cette étape, un temps de vie communautaire est utile, sinon indispensable, car celle-ci offre des moyens privilégiés pour le discernement vocationnel et la connaissance mutuelle : prière commune, partage des tâches quotidiennes, participation à la vie apostolique et à l'accueil, etc.

L'accompagnement par un formateur

54. Un religieux vivant avec le candidat sera désigné pour l'accompagner pendant cette expérience. Il veillera en particulier à :
- élaborer avec le candidat un programme de formation pour atteindre les objectifs de cette étape ;
 - favoriser les rencontres avec le candidat afin de le connaître et de l'éclairer sur sa personnalité et sur son cheminement. L'écoute attentive de son histoire portant sur l'ensemble de sa vie peut se

- révéler utile et n'empêche pas de lui poser certaines questions essentielles ;
- connaître l'environnement socioculturel du candidat : en effet, la compréhension de sa personnalité peut être facilitée par la connaissance de sa famille, de son milieu d'origine, de ses relations et des expériences qui ont marqué sa vie ;
 - aider le candidat à assumer son histoire pour mieux discerner sa vocation.

La participation active du candidat

55. De son côté le candidat veillera à :

- s'intégrer dans la vie de la communauté qui l'accueille ;
- établir une relation confiante avec son formateur et son accompagnateur spirituel, au moyen de rencontres régulières et fréquentes ;
- prendre conscience qu'il est l'acteur premier de sa formation et, à cette fin, s'approprier le programme de formation élaboré avec son formateur.

Le programme de formation

56. Le programme de formation prévoira des activités bien programmées et évaluées périodiquement (lectures, cours, ateliers, sessions, services pratiques, etc.), qui permettront au candidat une initiation à :

- la prière personnelle ;
- la vie communautaire assomptionniste ;
- une meilleure connaissance de soi-même ;
- l'aspect international et interculturel de la Congrégation ;
- la lecture et la construction d'une réflexion personnelle.

Durée

57. Il n'est pas possible de déterminer la durée nécessaire pour cette étape. Toutefois, il est important, pour le candidat comme pour le

religieux chargé de son accompagnement, de se donner des échéances pour sa formation humaine et chrétienne.

De même, il est bon, avec toute la souplesse indispensable, de fixer des délais pour la prise de décision.

2. LE POSTULAT

58. L'entrée au postulat est une démarche officielle. Bien qu'elle ne comporte aucun engagement juridique, ni de la part de la Congrégation, ni de la part du candidat, elle suppose un accueil réciproque librement consenti. Ce qui implique :

- pour le candidat, l'envoi d'une lettre au Supérieur provincial, dans laquelle il explicitera le sens et les motivations de sa démarche d'entrée au postulat. À cette demande sera impérativement joint un rapport du religieux chargé d'accompagner le candidat pendant le pré-postulat ;
- pour la Congrégation, après examen de la demande, le Supérieur provincial accueille le candidat pour une période de postulat¹².

59. Le postulat se fera dans une communauté assomptionniste. Celle-ci peut avoir comme but spécifique l'accueil des postulants. Il est souhaitable que le postulant poursuive ses études ou son travail durant cette étape.

Objectifs

60. Le postulat est un temps pour aider le candidat à :

- approfondir sa foi en Jésus-Christ ;
- continuer à discerner sa vocation ;
- clarifier ses motivations afin d'aboutir à une demande libre et responsable d'entrer au noviciat.

¹² RV 136.

Mise en œuvre

Les moyens privilégiés pour atteindre ces objectifs sont :

La vie en communauté apostolique

- 61.** La vie en communauté est le moyen le plus adapté pour la formation durant le postulat. Il est important que le postulant fasse l'expérience d'un séjour prolongé dans une communauté assumptionniste. Il convient que le postulant puisse participer le plus pleinement possible à la vie communautaire ; la communauté reste libre d'avoir des rencontres spécifiques, c'est-à-dire sans le ou les candidats, si elle le juge utile.

L'accompagnement par un formateur

- 62.** Le formateur veillera en particulier à :
- créer un climat de confiance favorable au discernement et à l'épanouissement du postulant au sein de la communauté ;
 - aider le postulant à discerner les signes de l'appel de Dieu, à clarifier et à approfondir ses motivations et son désir d'entrer dans la Congrégation, à découvrir les exigences de sa vocation et à y répondre concrètement dans sa vie ;
 - encourager le postulant à formuler un projet de vie personnalisé et adapté qui servira de référence pour évaluer son cheminement ;
 - vérifier, vis-à-vis de la Congrégation, les capacités réelles du candidat à s'engager dans la vie religieuse assumptionniste : surtout du point de vue humain, psychologique et spirituel mais aussi par rapport à la santé (cf. DC 689, §2)¹³. Pour cela, préalablement à l'entrée du noviciat, un examen médical sera demandé. L'avis d'un psychologue pourra être sollicité.
 - Vérifier sa curiosité intellectuelle, son goût pour la lecture, etc.

¹³ Une fiche en annexe donne certaines orientations en vue d'un meilleur discernement selon les contextes.

Le formateur doit suivre son évolution et discerner s'il doit soutenir, retarder ou décourager une démarche d'entrée à l'Assomption. À cette fin, il aura des contacts personnels, réguliers et fréquents avec le postulant.

L'accompagnateur spirituel

- 63.** Le postulant choisira en toute liberté son accompagnateur spirituel et son confesseur. Il en parlera à son formateur. Il est souhaitable que l'accompagnateur spirituel appartienne à la famille religieuse de l'Assomption.

Le programme de formation

- 64.** Le programme du postulat portera essentiellement sur :
- l'initiation à la vie de prière et à la vie sacramentelle ;
 - la lecture et la méditation de la Parole de Dieu ;
 - l'introduction à l'histoire et à la spiritualité de l'Assomption ;
 - la découverte de la réalité assomptionniste locale ;
 - la découverte pratique de la vie de l'Église et sa mission ;
 - la relecture d'une activité apostolique reçue de la communauté ;
 - la connaissance de soi et la capacité de relations interpersonnelles.

Durée

- 65.** La durée du postulat est fixée en fonction du programme de formation de la Province. Elle pourra toutefois varier en fonction des candidats¹⁴ en tenant compte de leur maturité, de leur formation antérieure et de leur expérience de vie communautaire.

¹⁴ RV 136.

II – LE NOVICIAT¹⁵

Objectifs

66. “Le noviciat est un temps de transformation et le novice ne doit avoir qu'un désir : se transformer en Jésus-Christ”¹⁶. Le but du noviciat est d'initier progressivement le candidat à la vie religieuse assumptionniste, en l'amenant à approfondir son propre projet évangélique et à le confronter avec celui de l'Assomption¹⁷. Au terme de cette étape, le novice doit pouvoir s'engager généreusement, par vœux, avec cœur et sans restriction, à vivre les exigences de la vie communautaire assumptionniste.
67. Le noviciat est donc un temps privilégié de croissance humaine et spirituelle par la prière, l'étude, les rencontres et les échanges. Il a pour objectif :
- intensifier son amour du Christ et sa disponibilité à le suivre radicalement, conformément au projet de vie religieuse assumptionniste, ce qui peut exiger du novice des ruptures et des renoncements intérieurs et extérieurs parfois assez douloureux ;
 - pratiquer les conseils évangéliques, selon la Règle de saint Augustin et la Règle de vie de l'Assomption ;
 - faire sien l'esprit du Père d'Alzon et sa passion pour le Royaume, ainsi que la vie, le charisme et le projet apostolique de la Congrégation.

Mise en œuvre

La communauté du noviciat

68. La communauté du noviciat permet l'expérience de la prière, de la vie fraternelle, des vœux et de la vie apostolique. De ce fait les novices et le Maître des novices participent pleinement à la vie et à

¹⁵ RV 139-146, 196-198.

¹⁶ ES 263-264.

¹⁷ RV 142.

la mission de leur communauté. La communauté, quant à elle, aidera le Maître des novices dans l'accomplissement de sa mission.

69. Le Provincial veillera à la qualité de l'accompagnement des novices, en particulier si leur nombre est important.

L'accompagnement par le Maître des novices

70. “Son modèle, en un mot, sera Jésus-Christ vivant au milieu des apôtres et les formant à la vie évangélique”¹⁸.

La conduite des novices est réservée au seul Maître des novices sous l'autorité des Supérieurs majeurs¹⁹.

Avec la Commission de formation de la Province, il précise le programme du noviciat, le fait approuver par le Supérieur général et en poursuit la réalisation. Ce programme inclura la présentation et l'étude des '*Normes applicables dans la Congrégation des Augustins de l'Assomption en matière d'abus sexuels*'. L'attestation que le novice a bien reçu ce document sera transmise au Provincial avec la demande de première profession.

Il aide les novices à discerner et à accomplir la volonté du Père. À cette fin, il les rencontre à un rythme régulier et propre à chacun. Il est le témoin de leur évolution humaine et spirituelle.

Il est l'interprète et le serviteur éclairé de l'esprit de l'Assomption, c'est-à-dire d'une tradition spirituelle et apostolique, reconnue dans l'Église, et il s'applique à la connaître et à la garder ouverte aux appels de l'Esprit, aujourd'hui. Il aide le novice à s'insérer dans cette tradition spirituelle et à se sentir responsable de l'avenir de sa famille religieuse.

Le Maître des novices aidera le novice à assumer les renoncements impliqués par les conseils évangéliques et il l'encouragera à cultiver les attitudes qui en découlent.

¹⁸ ES 260.

¹⁹ DC 650, § 2.

71. Pour la réussite de sa mission, le Maître des novices doit :
- se consacrer prioritairement à sa mission ;
 - se faire accompagner spirituellement ;
 - être entouré de collaborateurs, religieux ou laïcs, notamment de l'Alliance.

L'accompagnateur spirituel

72. Le Maître des novices est le premier accompagnateur spirituel du novice. Celui-ci pourra toutefois, en cas de nécessité et en accord avec le Maître des novices, choisir un autre accompagnateur spirituel.
Le novice choisira un confesseur qui n'est pas le Maître des novices.

Dimensions fondamentales

73. Le programme du noviciat sera conçu en fonction des objectifs du noviciat, des ressources de la Province, de la dimension internationale et pluriculturelle du noviciat. Il tiendra compte des dimensions fondamentales suivantes :

Homme de foi

74. « Jésus-Christ est au centre de notre vie. Nous nous engageons à le suivre dans la foi, l'espérance et la charité. Comme lui, témoin de l'amour du Père et solidaire des hommes, le religieux assomptionniste veut être homme de foi et homme de son temps »²⁰.
Le noviciat est avant tout un temps d'expérience du Dieu de Jésus-Christ. Le novice apprend à découvrir le Christ vivant dans la Parole de Dieu, dans son histoire personnelle, dans ses rapports avec ses frères et dans ses expériences apostoliques. Ainsi devient-il conscient de l'amour du Christ pour lui et pour ses frères.
75. Son expérience de Dieu sera centrée sur le Christ, étudié, contemplé, aimé et imité. De plus son apprentissage à la suite du Christ s'enracinera dans les caractères propres à l'Assomption :

²⁰ RV 2.

- une pratique des vertus théologiques²¹ ;
- une doctrine qui s'abreuve aux grandes sources : la Bible, la tradition patristique, le Magistère de l'Église ;
- une charpente liturgique : le novice trouve le Christ en entrant dans la prière de l'Église par sa participation active à la prière communautaire et liturgique. Ainsi a-t-il l'occasion de vivre pleinement des sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation.

76. La prière personnelle restera toujours le chemin nécessaire à cette expérience de Dieu. Elle exige une formation lente, continue, à base de doctrine, comme l'a toujours rappelé le Père d'Alzon²². Elle est le premier combat du novice, un combat rude. Le Maître des novices et l'accompagnateur spirituel l'aideront à trouver une discipline et un rythme dans sa vie de prière.

77. Son écoute de la Parole de Dieu et sa méditation, le conduiront à une adoration fervente du Christ, centre de sa vie. Aimant le Christ qu'il lui est donné de connaître plus profondément, il aimera aussi celles que le Christ a le plus aimées, sa Mère et l'Église.

Religieux vivant en communauté apostolique

78. « Rien n'est bon comme une communauté où l'on s'aime, mais pour cela il faut que tous y mettent du leur »²³. Le noviciat est un temps fort d'initiation pratique et théorique à la vie communautaire. Le lieu

²¹ CT, p. 38-42 : « les vertus religieuses auxquelles nous nous exerçons sont : 1. La foi [...]. 2. L'espérance [...]. 3. La charité [...] ».

²² ES 241 : « L'étude de Jésus-Christ est bonne, mais susceptible d'une certaine sécheresse. La méditation sans étude précisée se perd dans un vague faux mysticisme. L'étude et la prière unies donnent des résultats féconds. Hélas ! L'expérience n'est-elle pas là que, si Jésus-Christ se forme si mal dans le coeur des enfants, c'est que le travail de formation est confié à des maîtres qui ne prient pas ou n'étudient pas, ou bien qui trop souvent n'ont ni prié ni étudié. »

ES 321 : « Il y a ici deux écueils dans cette étude du Fils de Dieu fait homme : d'abord, la paresse qui croit tout savoir et qui croit que les affections suffisent [...]. En second lieu, quelques-uns, ne voulant pas étudier Jésus-Christ comme il est nécessaire, tombent dans le vague de je ne sais quelles rêveries stériles. Aussi, que de fausses dévotions basées sur des idées fausses et des sentiments faux ! Et quels dangers pour le progrès dans la perfection ! »

²³ ES 571.

normal et nécessaire d'une telle initiation est une communauté vivante et vraie.

- 79.** Le postulant entre au noviciat, souvent porteur d'une grande aspiration à la vie commune, avec une part de rêve. Le noviciat doit purifier ces attentes et les approfondir au contact de la tradition communautaire de l'Assomption.
- 80.** Cette tradition est d'inspiration augustinienne. L'éducation à la vie communautaire doit donc intégrer en un tout organique la pensée de saint Augustin et l'apport spécifique du Père d'Alzon. Le novice aura à découvrir et à s'engager :
- dans une communauté humaine composée de frères aux personnalités diverses, venus d'horizons et de cultures différents, qui le confronteront aux richesses et aux difficultés de l'internationalité ;
 - dans une vie communautaire faite de simplicité, d'humilité, de joie, de coresponsabilité et d'un style de relation caractérisé par la franchise, la cordialité, le respect mutuel et l'esprit de famille ;
 - dans une communauté rassemblée par la foi en Jésus-Christ, qui seul la constitue et la reconstruit jour après jour. Elle sera donc fondée sur la loi de l'amour fraternel, sur l'accueil et le service des uns des autres et sur la correction fraternelle auxquels le Christ nous invite ;
 - dans une communauté apostolique, orientée vers la mission. Si le noviciat n'est pas encore le temps plein de la mission extérieure, il doit déjà initier à la dimension apostolique de notre vie et inviter le novice à se laisser évangéliser par ceux auprès desquels il est envoyé ;
 - dans une communauté ouverte à la grande famille de l'Assomption, par sa prière, par ses visites aux communautés, par sa participation aux rencontres assomptionnistes, par la lecture des informations transmises par les bulletins ou par les pages web.

À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant

- 81.** S'engager dans la vie religieuse, c'est vivre la foi, l'espérance et la charité évangéliques à la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant.

La pratique des conseils évangéliques, fondement des trois vœux, donne à la Profession religieuse son enracinement humain en ce qu'elle touche à la maîtrise de l'affectivité, à l'usage de biens, à l'exercice du pouvoir, et son radicalisme spirituel en ce qu'elle veut manifester que, dès ici-bas, Dieu peut combler la vie d'un homme.

Pauvreté religieuse

- 82.** Il importe qu'à la suite du Christ qui a choisi d'être pauvre, le novice approfondisse son sens du partage, apprenne à renoncer aux biens propres et espère en Dieu seul, son véritable bien. C'est ainsi qu'il sera heureux en communauté et disponible pour le service de ses frères. La simplicité de vie, le travail et les études sont pour l'Assomptionniste des marques propres de la pauvreté évangélique. « La pauvreté évangélique sera pour nous comme la preuve extérieure de la pratique de l'espérance »²⁴.

Chasteté

- 83.** « Avoir, les uns pour les autres, une charité pleine de tendresse, d'estime, de respect et de gravité »²⁵. Il importe qu'à la suite du Christ qui a vécu chaste au milieu des siens, le novice découvre que la chasteté est chemin de libération pour la vie fraternelle et l'apostolat. Elle témoigne de la radicalité de l'appel de Dieu. Elle est à vivre dans l'amour, en référence au premier chapitre du *Directoire* où sont présentés les trois amours que le Père d'Alzon nous propose : l'amour de Jésus-Christ, de la Vierge et de l'Église.

Obéissance religieuse

- 84.** L'obéissance religieuse est “fille de la foi”, “reconnaissance du droit de Dieu”, et “expression de notre amour pour lui”²⁶. Il importe qu'à la suite du Christ qui s'est fait obéissant et serviteur, le novice prenne conscience que l'envoyé est à l'écoute et au service de Celui qui l'envoie. L'obéissance religieuse se vivra concrètement pour lui dans ses relations avec le Maître des novices et ses frères de communauté. L'obéissance vécue dans la foi et l'amour permet des relations faites

²⁴ CT, p. 39.

²⁵ CT, p. 70.

²⁶ CT, p. 38; ES 53, 153, 543-544.

de franchise, de liberté, de reconnaissance loyale et humble du service proposé à chacun dans la recherche de la volonté de Dieu.

Apôtre pour l'avènement du Royaume

- 85.** « Avant tout, nous serons des apôtres »²⁷. L'esprit de l'Assomption est « un esprit de zèle et d'apostolat »²⁸. L'amour du Christ s'ouvre sur la mission. Le noviciat stimulera l'amour de l'Église et le zèle pour le Royaume, selon l'esprit du Père d'Alzon²⁹.
- 86.** Le Père d'Alzon, passionné pour la cause de Dieu, reste pour nous le premier maître en ce domaine. Si ses œuvres ne sont plus les nôtres, son esprit, son zèle, son amour restent contagieux et rayonnants. Il en va de même de sa passion dans le combat pour Dieu, pour l'Église, pour l'homme qui, sans le Christ, reste mutilé et blessé³⁰. D'où, pour le novice, l'importance de se laisser lentement irradier par le charisme du Père d'Alzon, de connaître les sources et les attitudes fondamentales de son âme apostolique.
- 87.** Dès le noviciat, il importe de poser les fondements d'une âme apostolique, en sachant bien que le noviciat est essentiellement le temps d'une prise de conscience portant sur l'enjeu apostolique et la conversion nécessaire à une mission qui aura à s'exercer davantage après le noviciat.
- 88.** Le partage de ses expériences apostoliques, apostolat hebdomadaire, stage, donnera au novice une plus grande sensibilité à la réalité, à la vie et à la mission de l'Église.

Héritier de la tradition de l'Assomption

- 89.** « Vos frères aînés vous ont donné l'exemple [...]. Marchez donc sur leurs traces et devancez-les »³¹. Le chemin normal et quotidien qui

²⁷ ES 157.

²⁸ ES 647.

²⁹ ES 250.

³⁰ RV 4.

³¹ ES 190.

permet au novice d'entrer dans la vie et l'histoire de l'Assomption, c'est la communauté assomptionniste qui l'accueille. Là, il apprend à "vivre en Assomption", et peut acquérir une manière d'être avec Dieu, en communauté et en mission, qui nous est propre.

- 90.** La connaissance intime du Père d'Alzon est indispensable. Lui seul est fondateur. Resitué en toute objectivité dans son cadre historique, il sera le compagnon quotidien du novice. Sa vie, ses écrits, son œuvre, son esprit lui deviendront familiers, pour qu'il puisse discerner s'il doit en être le fils et le frère.
- 91.** Une bonne connaissance du Père d'Alzon permettra une meilleure compréhension du charisme de la Congrégation et l'adaptation de celui-ci dans les continents et cultures différents.
- 92.** « C'est en étudiant la pensée qui a présidé à notre fondation que vous vous développerez selon la perfection à laquelle vous êtes appelés »³². Pour que son insertion dans une histoire assomptionniste soit personnelle, consciente, éclairée, le novice doit connaître, étudier cette histoire, depuis la première communauté de Nîmes jusqu'à nos jours.
- 93.** On étudiera donc toute l'histoire de l'Assomption avec honnêteté et vérité, en la situant dans la tradition augustinienne qui remonte aux premiers siècles de l'Église. On aura aussi le souci d'élargir la vision du novice à l'Assomption d'aujourd'hui, dans sa complexité et variété internationales, sans se laisser enfermer dans les frontières d'une région.
- 94.** Les novices n'ont pas à inventer l'Assomption, mais ils ont à lui donner son visage d'aujourd'hui et à lui permettre de se renouveler. Le noviciat est donc un lieu d'échange dans les deux sens, entre l'Assomption et les novices.

³² ES 17.

III – LE POST-NOVICIAT³³

95. L'étape du post-noviciat prépare à l'engagement définitif devant Dieu dans la Congrégation par une vie communautaire pleinement partagée. Elle doit permettre au profès de compléter sa connaissance du Père d'Alzon, de saint Augustin et de l'Assomption. Elle est une période d'intégration progressive dans la vie de la Province, de la Congrégation et de la grande famille de l'Assomption.
96. En entrant à l'Assomption, le jeune religieux se donne un guide : le Père d'Alzon. Il choisit un chemin d'Évangile : la *Règle de vie*. Il s'intègre dans une famille religieuse qui a un passé, un esprit, une vocation reconnue par l'Église et une mission actuelle dans le monde. Il engage toute sa vie et toute sa personne dans une famille qu'il apprend à aimer.

Objectifs

97. Le post-noviciat sera essentiellement pour le religieux une période :
- d'intériorisation et d'approfondissement tant de sa foi en Jésus-Christ, exprimée par l'engagement des vœux et vécue en communauté, que de sa vie affective et relationnelle ;
 - d'assimilation et d'appropriation du charisme et de la mission de la Congrégation.
 - d'unification de sa vie. En partageant la vie religieuse, communautaire et apostolique de l'Assomption, c'est toute sa personne, sa vie, ses possibilités, ses projets que le jeune religieux consacre au Seigneur ;
 - d'ouverture à la dimension internationale et interculturelle de la Congrégation.

³³ RV 147-158, 199-200.

Mise en œuvre

Ces objectifs, impliquent :

- 98.**
- de la part du profès,
 - qu'il poursuive son travail d'intériorisation de sa relation à Dieu ;
 - qu'il vive l'expérience de la persévérance et de la fidélité, du don total de soi au Seigneur dans la vie religieuse assumptionniste ;
 - qu'il approfondisse le charisme de la Congrégation et la manière dont celui-ci est vécu, par la lecture, l'étude des textes fondateurs et des documents officiels de la Congrégation, par la participation active à la vie de l'Assomption et aux rencontres destinées aux jeunes religieux ;
 - qu'il rencontre régulièrement son formateur et son accompagnateur spirituel.
 - qu'il s'initie à la collaboration avec les laïcs et notamment avec ceux de l'Alliance assumptionniste.

Chaque année le profès temporaire établira, avec son formateur, un programme de lectures et de travaux de synthèse, de réflexion ou de recherche, pour compléter sa connaissance du Père d'Alzon, de la spiritualité et de l'histoire de l'Assomption.

- 99.**
- de la part de la Congrégation,
 - qu'elle offre au profès les conditions favorables à sa croissance spirituelle et humaine. Elle veillera principalement à lui assurer :
 - une communauté solide et vivante, où il pourra vivre pleinement sa vie religieuse, dans une ambiance de foi et de prière, de confiance et de liberté ;
 - la possibilité d'accomplir sa formation dans des communautés internationales de formation (CIFA)
 - un formateur, désigné par le Supérieur provincial, chargé de l'accompagner personnellement dans tous les domaines de sa formation ;
 - une formation humaine, spirituelle, doctrinale et pastorale, adaptée et dynamique, afin qu'il acquière une compétence personnelle correspondant à ses aptitudes et aux besoins de la Congrégation ;

- pendant la période des vœux temporaires, la question de la 1^{ère} nomination apostolique, de la mission future et des études spécialisées sera abordée. Ces études relèvent non pas d'un droit, mais d'une mission. Elles viseront l'intelligence de la foi, celle-ci devenant dès lors un critère décisif dans le choix de la spécialisation.

- 100.** Lors de chaque renouvellement des vœux, le profès présentera son auto-évaluation au formateur et à la communauté. A cette occasion il élaborera un projet de vie pour l'année qui suit.
- 101.** Pour la Profession perpétuelle, une relecture de toutes les évaluations depuis la première Profession l'aidera à mûrir sa décision et à affronter les questions qui demeurent.
- 102.** Le Provincial et les formateurs veilleront à communiquer aux formateurs locaux les éléments indispensables du dossier pour un meilleur accompagnement du frère.

Dimensions fondamentales

Homme de foi

- 103.** Il importe que la vie du profès soit centrée sur le Christ, nourrie de foi et de prière. Suivre le Christ implique une rencontre quotidienne avec lui, car il n'y a pas d'autre raison à son engagement que le Christ et son Évangile, et il ne faut pas espérer trouver un autre lieu de ressourcement que la prière.
- 104.** L'expérience de Dieu n'est pas faite une fois pour toutes. Elle doit s'approfondir tous les jours, sinon elle manque de racines et reste superficielle. Durant la période du post-noviciat, le profès intériorisera tout l'acquis antérieur en développant le sens du recueillement et de la créativité.

Il importe que le profès s'impose :

- une discipline et un rythme personnels de prière, de méditation de la parole de Dieu, d'accueil du pardon ; il n'y a pas d'expérience de Dieu sans rencontres gratuites avec lui ;
- une prière apostolique, qui intègre les grandes intentions de l'Église et du monde, soucieuse de participer à la prière du peuple de Dieu, notamment en prenant part à la prière de l'Église locale. Il dépassera ainsi sa propre sensibilité pour partager celle d'une communauté chrétienne plus large ;
- une reprise en direction spirituelle : c'est dans l'ouverture de conscience à un accompagnateur spirituel que pourra se faire en particulier le lien entre la prière et la vie apostolique, ainsi que la relecture de son expérience de Dieu.

105. Plus que pendant le noviciat, sa vie est sollicitée par des occupations multiples et menacée de dispersion. Dans la prière peut se réaliser l'unification de tous les moments et de toutes les occupations qui font la trame de sa vie. Pour réaliser cette unification, il fera sienne la prière de l'Église, même quand elle n'est pas assurée par la communauté, exprimant ainsi qu'elle est une responsabilité personnelle ; il fera passer toute sa vie dans la prière et sa prière dans sa vie ; il cherchera à relire ses études, ses expériences apostoliques, ses relations, à la lumière de l'Évangile, car tout ce qu'il est et fait doit devenir expérience de Jésus-Christ, étudié, contemplé, aimé, imité³⁴.

106. La période du post-noviciat confortera le profès par des joies et des réussites, mais elle le confrontera aussi aux conflits et aux épreuves inéluctables, conditions de sa croissance en Dieu. Il importe qu'il rende grâce pour ce que le Seigneur accomplit dans sa vie et qu'il se redise les raisons qui justifient sa persévérance dans la prière : l'appel à s'identifier à Jésus-Christ, ce qui suppose une relation personnelle, et l'exigence de la mission, car on ne peut donner que ce que l'on a reçu.

³⁴ ES 28-31.

107. C'est par sa fidélité quotidienne, dans le silence de sa prière, dans son écoute du Seigneur, que le jeune profès trouvera la force de prendre un engagement définitif. C'est par la qualité de son expérience de Dieu qu'il deviendra peu à peu « homme de foi et homme de son temps », « témoin de l'amour du Père et solidaire des hommes »³⁵.

Religieux vivant en communauté apostolique

108. La formation à la vie communautaire est progressive, lente, difficile. Elle est à poursuivre toute la vie. Elle exige de chacun une conversion quotidienne pour surmonter conflits et tensions. La participation active du jeune profès à la vie de communauté est un élément essentiel de sa formation. La communauté devra être :

- un lieu de coresponsabilité : le profès est appelé à participer activement, et à part entière, à l'organisation de la vie de prière, aux réunions, aux rencontres, aux services et à la vie économique de la communauté ;
- un lieu de prière et de partage : une communauté formée de religieux en formation ou accueillant de jeunes profès devra plus particulièrement :
 - garantir un rythme de prière quotidienne, centrée sur l'Eucharistie, et être attentive à offrir au profès une recollection mensuelle et une retraite annuelle ;
 - offrir des temps de partage : les rencontres hebdomadaires seront un moment privilégié pour l'échange et la réflexion sur la vie de la communauté, sa foi et ses engagements apostoliques ;
 - accorder toute son importance au Chapitre local. Il paraît souhaitable que, au moins une fois dans le courant de l'année, la communauté fasse une évaluation du Chapitre local ;
- un lieu de liberté, de franchise et de cordialité. La communauté doit être capable de témoigner d'une vie simple et fraternelle.

³⁵ RV 2.

À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant

109. Le post-noviciat est un temps d'approfondissement humain et spirituel qui doit préparer le profès à un engagement définitif. Cet engagement comporte les aspects suivants :

- la décision de suivre radicalement le Christ, ce qui suppose que le profès s'enracine toujours davantage dans la foi, l'espérance et l'amour, et que, tout au long des années de Profession temporaire, s'affermisse la conviction de son premier choix ;
- l'engagement avec des frères qu'il reçoit en entrant à l'Assomption et dont il veut partager l'esprit et le style de vie. Sa Profession l'engage pleinement dans le projet de vie religieuse proposé par l'Assomption et approuvé par l'Église comme un chemin concret d'Évangile. Ce qui suppose l'acceptation de toutes les solidarités qui font la vie et l'histoire d'une famille religieuse ;
- l'expérience de la fidélité, car l'engagement dans la vie religieuse doit pouvoir résister à l'épreuve du temps, au choc des réalités quotidiennes et à tous les changements venant des circonstances de la vie. Durant cette période de post-noviciat, le profès doit prouver sa capacité de durer et d'endurer, en relevant, par sa fidélité et sa persévérance, les défis du temps. Cette exigence suppose une discipline personnelle, faite de renoncement, d'équilibre, de maîtrise de soi, de simplicité, de transparence, de générosité et de service. Cette discipline, qui comporte également l'acceptation du regard des frères sur sa vie, s'exercera spécialement dans la pratique des vœux.

Pauvreté religieuse

110. Il y a lieu d'insister sur :

- la simplicité de vie, ce qui exclut la recherche du confort et implique l'apprentissage de la liberté à l'égard des biens matériels ;
- la vie de travail, car le religieux doit gagner sa vie et donc accepter la loi du travail. Il veillera surtout à faire un emploi

- rigoureux de son temps et à prendre sa part de responsabilité dans la marche économique quotidienne de la communauté ;
- l'ouverture aux autres, par l'attention aux injustices sociales, l'intérêt porté aux communautés engagées dans les milieux les plus défavorisés, l'expérience d'une solidarité réelle avec les pauvres. Cela pourra se traduire par une insertion concrète au milieu d'eux. On veillera, par ailleurs, à faire découvrir, par l'étude, les réalités socio-économiques, ainsi que l'enseignement social de l'Église.

Chasteté

111. "Aimer et être aimé", c'est la vocation de l'homme. La capacité d'aimer, pour rester orientée vers l'essentiel, a besoin d'être éduquée. Elle implique :

- un détachement, une discipline dans les relations, les sorties, les loisirs, l'usage des médias, etc. Cette ascèse doit être vécue non pas comme une frustration, mais librement consentie ;
- une capacité relationnelle, qui doit s'exprimer par une insertion réelle dans la communauté, l'affection fraternelle, l'écoute et l'ouverture aux autres, le don de soi-même à la mission. Cette capacité de relation exige d'intégrer sa propre sexualité et de se situer en vérité dans ses relations humaines ;
- la capacité d'assumer la solitude par laquelle le profès doit expérimenter s'il est réellement en paix avec la décision prise et s'il vit dans la sérénité et la joie intérieure de suivre le Christ.

Obéissance religieuse

112. Par le vœu d'obéissance, le profès se met dans une attitude d'écoute (ob - audire) de l'Esprit et de ses frères avec lesquels il s'engage à être solidaire. Il développera particulièrement :

- la liberté intérieure, la capacité d'initiative et d'écoute, l'obéissance devant exclure aussi bien la servilité que l'opposition systématique à toute autorité ;

- la solidarité, ce qui se traduit par la capacité d'accepter la décision d'un autre, de respecter les décisions prises, de soumettre à autrui les décisions à prendre ;
- de rendre compte de ses actes devant un supérieur et devant ses frères ;
- la disponibilité pour la mission et les grandes orientations que proposent l'Église ou la Congrégation, notamment par l'ouverture au projet apostolique de la Province ;
- la capacité d'assumer pleinement les responsabilités, de collaborer avec les autres et de partager avec eux.

Apôtre pour l'avènement du Royaume

- 113.** Le post-noviciat est la période durant laquelle le profès doit participer au projet et aux orientations apostoliques de la Province et de la Congrégation dans sa diversité et préciser progressivement avec les responsables ses propres terrains de mission.
- 114.** La mission requiert une formation adaptée durant toute la période du post-noviciat. Cette formation doit aider le profès à connaître ses capacités apostoliques réelles. Elle se fera par :
- une connaissance des réalités du monde et des grandes causes de Dieu et de l'homme ;
 - une intégration du projet personnel du profès dans celui de la Congrégation, qui doit rester ouverte à ses aspirations personnelles ;
 - le souci d'accorder une place à ses préoccupations apostoliques dans ses études, dans sa prière, dans son emploi du temps et dans le partage communautaire.

S'il importe, au cours de cette période, d'avoir une activité consistante, il est tout aussi important d'acquérir des attitudes apostoliques, et pour les vérifier, d'avoir des instances d'accompagnement.

- 115.** La mission exige des qualités telles que le sens de l'Église, la capacité d'initiative et de travail en équipe, spécialement avec des

laïcs, le partage apostolique en communauté, la disponibilité, la capacité d'adaptation, la confrontation dans le dialogue des préférences personnelles avec les orientations de la Congrégation et de l'Église³⁶.

- 116.** La mission requiert un engagement apostolique effectif, une participation concrète à la vie apostolique de la communauté, des engagements et des stages, décidés d'un commun accord avec le responsable de la formation.

La participation à la mission apostolique de la communauté doit permettre au profès de rencontrer chez ses frères le témoignage :

- d'une prière commune qui intègre la vie et les grandes intentions de l'Église ;
- d'un partage des activités apostoliques à la lumière de l'Évangile et de la Règle de vie ;
- d'une vie équilibrée grâce à des priorités et des choix réfléchis.

Par les diverses insertions apostoliques et les stages, éventuellement dans une autre communauté ou dans un autre pays, le profès fera la découverte concrète des priorités apostoliques de l'Assomption, en particulier dans le service des plus pauvres et des jeunes Églises.

- 117.** La mission demande une adaptation réciproque. Il n'est pas rare que le jeune profès éprouve une certaine tension entre ses propres désirs et les orientations du projet apostolique de la Province, surtout si ce projet n'est pas très diversifié. Cette tension peut être bénéfique :

- pour le jeune religieux, qu'elle devra conduire à une plus grande disponibilité et à une solidarité réelle avec l'institution telle qu'elle est ;
- pour la Province, qu'elle doit provoquer à l'élaboration d'un projet apostolique clair, pluraliste, souple, ouvert aux initiatives et à la créativité.

³⁶ RV 20.

- 118.** Afin d'être un homme de son temps, en lien avec des mondes et des cultures différents, le religieux en formation aura l'opportunité d'un séjour prolongé dans une communauté assumptionniste hors de son pays. Les communautés internationales sont un des moyens pour atteindre cet objectif.
- 119.** Le Supérieur général, avec l'avis de son CGP, procède à la première nomination apostolique de chaque religieux arrivé au terme de sa formation initiale. Cette première nomination a pour objectifs de :
- Favoriser, comme signe de l'unité de la Congrégation, une plus grande mobilité des religieux et renforcer ainsi l'esprit de corps et d'appartenance à une congrégation missionnaire et internationale.
 - D'amener les religieux en général et les provinciaux en particulier à voir, au-delà de leurs Provinces, les besoins de la Congrégation.
 - Aider les provinciaux à être coresponsables et solidaires dans l'exercice de discernement entre les appels et les besoins d'une Province et ceux de la Congrégation.
- 120.** Le Supérieur général en son CGO commence ce processus de discernement lors de l'admission à la Profession perpétuelle. En tenant compte des besoins de la Congrégation mais aussi en fonction des propositions du Provincial, un dialogue se poursuit entre le Général, le religieux et le Provincial pour déterminer la première nomination apostolique qui prendra effet au moment :
- de la profession perpétuelle pour les religieux non-clerics,
 - et de l'ordination presbytérale pour ceux qui y ont été appelés.

IV – LA FORMATION DOCTRINALE

121. « Toutes nos activités seront animées d'un esprit doctrinal... »³⁷. La formation doctrinale concerne tous les religieux, qu'ils se préparent ou non aux ministères ordonnés. Elle intervient à chacune des étapes de la formation assomptionniste. La période du post-noviciat est cependant le moment privilégié de cette formation.

Objectifs

- 122.** On cherchera à faire partager les motivations qui, à l'Assomption, justifient l'insistance sur la formation doctrinale. Celle-ci est nécessaire :
- Pour enraciner les frères aux différentes étapes de la formation dans le charisme propre à l'Assomption.
 - pour acquérir une meilleure intelligence de la foi, pour s'affermir en Dieu, pour aimer davantage Jésus-Christ et ceux auprès de qui nous sommes envoyés. Une foi qui reste à la surface des choses, qui ne s'approprie pas vraiment le mystère chrétien, reste fragile, peu engagée ;
 - pour saisir de l'intérieur la tradition chrétienne, en déployer la richesse au contact des cultures et des interrogations actuelles, pour en dire à frais nouveaux la substance profonde, pour prolonger l'effort d'Augustin en son temps : manifester le Christ comme lumière du cœur et de l'intelligence ;
 - pour rendre compte de la Bonne Nouvelle, en montrer la pertinence et l'actualité dans des sociétés pluralistes, pour la rendre accessible au plus grand nombre, faisant ainsi nôtre l'une des intuitions du Père d'Alzon.
- 123.** La formation doctrinale sera adaptée à chacun, de manière à lui permettre d'aller au bout de ses propres possibilités et de répondre aux exigences de la mission que l'Assomption lui confiera. On veillera plus spécialement aux aspects suivants :

³⁷ RV 16.

- pour tous les religieux, une formation de base sérieuse sera demandée, de sorte que sa formation chrétienne soit à la hauteur de sa formation humaine ;
- on engagera dans une formation spécialisée, conforme à leurs aptitudes et répondant aux besoins de l'Assomption, ceux qui ont le goût et les capacités de poursuivre les études en valorisant les disciplines traditionnellement honorées à l'Assomption : l'exégèse biblique, la théologie, la philosophie, la patristique, l'histoire du XIXe siècle, les médias et la communication, l'éducation, l'œcuménisme, le dialogue interreligieux, etc.
- aux futurs prêtres, une formation solide, complète et conforme aux exigences de la *Ratio studiorum* de l'Église leur sera demandée ;

Mise en œuvre

Accompagnement

124. Il est nécessaire de soutenir et d'accompagner le profès au long de sa formation, afin :

- de discerner, avec lui, ses goûts et ses aptitudes et de lui proposer la formation doctrinale la mieux adaptée à ce qu'il est, en même temps qu'aux besoins de l'Église et de l'Assomption ;
- d'assurer le suivi des études, en encourageant le religieux et en vérifiant le travail accompli, dans un esprit de dialogue et d'entraide fraternelle ;
- de l'aider à faire les choix indispensables au cours de sa formation ;
- d'établir un bilan annuel, en confrontant le travail réalisé avec les exigences des programmes d'étude.

Exigences personnelles

125. Les études exigent que le profès :

- fasse preuve de rigueur dans son emploi du temps et apprenne à gérer son agenda en évitant l'éparpillement et les surcharges qui pourraient venir d'autres occupations ;

- équilibre études et vie de foi, études et vie apostolique.

Ambiance propice aux études

126. Il importe que :

- le profès dispose de temps, qu'il vive dans une communauté dont le style et les rythmes favorisent les études ;
- qu'il soit reconnu et encouragé par tous dans son effort ;
- que l'enjeu soit clair pour tous. La formation doctrinale engage l'avenir du profès et de l'Assomption. Cet enjeu doit sans cesse être rappelé ;
- le profès s'initie à des méthodes qui devraient lui permettre de poursuivre ensuite sa formation tout au long de sa vie.

Programme d'études

127. Les formateurs seront particulièrement attentifs :

- au choix des lieux d'enseignement : les institutions de formation devront correspondre aux normes de l'Église ;
- au choix des programmes, à la fois dans leur contenu et dans leur méthode pédagogique, en tenant compte des aptitudes du religieux et de son orientation apostolique ;
- aux lacunes éventuelles de certains cursus, notamment au regard des priorités propres à l'Assomption, de manière à les compléter, si nécessaire, pour que la formation doctrinale soit inspirée par notre patrimoine intellectuel et spirituel ;
- à la nécessité d'aborder, dans des sessions ou rencontres organisées à cette fin, certains aspects doctrinaux plus spécifiquement assomptionnistes ;
- à la durée des études : la formation doctrinale ne gagne pas à vouloir gagner du temps. Les formateurs veilleront donc à ce que chaque profès dispose d'une durée d'études adaptée et suffisante, en évitant en particulier le cumul avec un travail professionnel. On veillera aussi au respect des échéances, afin d'éviter les prolongations injustifiées.

- 128.** Il peut être utile d'établir un « carnet de formation assomptionniste » qui tienne compte de l'identité doctrinale, sociale et œcuménique de notre famille religieuse. Il accompagnera le religieux tout au long de sa formation surtout lors de changements éventuels de lieux de formation afin de maintenir un programme de formation cohérent.
- 129.** La congrégation veillera à disposer ou à développer des outils nécessaires, notamment numériques, à la transmission du charisme de l'Assomption, et à les traduire dans les langues nécessaires.

V – LES MINISTÈRES ORDONNÉS

- 130.** Avant l'ordination diaconale, le frère sera institué lecteur et acolyte. Il exercera l'acolytat au moins pendant 6 mois (DC 1035 §1-2). Les formateurs veilleront à ce que ce temps soit une opportunité pour le frère de s'initier aux ministères et d'approfondir la vie liturgique. Sa demande des ministères institués exprimera en particulier son rapport à la Parole de Dieu et à l'Eucharistie.
- 131.** Le diaconat et les premières années du presbytérat (le cas échéant, du diaconat permanent) sont des moments décisifs dans la formation apostolique. Ils méritent donc grande attention de la part de leurs responsables. Ce sont des temps d'initiation pratique aux ministères ordonnés et surtout d'apprentissage des grandes attitudes pastorales.
- 132.** Il importe cependant de rappeler que la vocation du religieux laïc garde toute son importance à l'Assomption. Ce frère recevra une formation doctrinale et professionnelle adaptée à son charisme personnel et au projet apostolique de sa Province.

Il importe également que ce frère soit accompagné dans son insertion pastorale. Un religieux, désigné par le Supérieur provincial, l'aidera à bâtir un programme apostolique et à relire son action pastorale. Il le soutiendra dans les difficultés auxquelles il peut être confronté.

Objectifs

- 133.** Le diaconat et les premières années du sacerdoce ministériel sont le temps pendant lequel on apprend effectivement :
- à acquérir une âme de serviteur et un cœur de pasteur à la manière du Christ selon le charisme de l'Assomption.
 - à entrer d'une manière créative dans le projet de la congrégation.

Ordonné pour le service de l'Évangile

134. Un aspect essentiel de la mission du nouvel ordonné sera d'accueillir et d'annoncer la Parole de Dieu.
135. Il veillera à s'adapter aux milieux dans lesquels il est envoyé en mission et à s'insérer dans les cultures autres que la sienne.
136. Le religieux diacre ou le nouveau prêtre poursuivra sa formation intellectuelle, spirituelle et pastorale. Il se ménagera régulièrement des temps de réflexion et de travail personnels et pas seulement pour préparer ses homélies.

Ordonné pour le service de l'Église

137. Le religieux diacre ou le nouveau prêtre cultivera son sens missionnaire. Il est envoyé à un peuple qui ne se confond pas avec la seule communauté chrétienne rassemblée, même en des lieux où la pratique religieuse est très forte. Son souci pastoral ne peut se limiter aux chrétiens qui fréquentent la paroisse.
138. Il fera siennes les orientations pastorales des instances qui l'ont envoyé en mission (Église, diocèse, Congrégation), et collaborera avec les instances pastorales de l'Église locale tout en faisant preuve d'initiative pour annoncer l'Évangile et fonder l'Église. Ainsi, il manifestera son sens et son amour de l'Église.
139. La première nomination apostolique donne l'occasion de découvrir ses aptitudes apostoliques et de croître dans sa disponibilité religieuse. Il restera cependant ouvert à tout ministère, attrayant ou non, avec le désir d'accroître ses compétences et de faire preuve d'initiative.

Ordonné pour l'avènement du Royaume

140. L'attention aux signes du Royaume se manifestera dans son ministère par l'accueil des hommes de bonne volonté et son ouverture d'esprit et de cœur au dialogue interculturel, œcuménique et inter-religieux.

- 141.** Il fera preuve de zèle apostolique, d'amour du travail, d'un souci de formation, de compétence et d'adaptation³⁸. Toutes ses activités apostoliques seront animées d'un esprit doctrinal, social, œcuménique³⁹.

Dimensions fondamentales

Homme de foi

- 142.** Le religieux diacre ou le nouveau prêtre doit se demander comment sa vie passe dans sa prière et comment sa prière agit dans sa vie et celle de sa communauté⁴⁰. Il devra développer sa capacité de lire les événements dans la foi, d'y saisir les appels de Dieu pour soi-même et pour autrui, de relire la vie des personnes et des groupes pour y reconnaître l'action de l'Esprit et repérer les traces du péché.
- 143.** Il s'efforcera d'intégrer les sacrements de l'eucharistie et de la réconciliation dans sa propre vie spirituelle et dans la vie ecclésiale.
- 144.** Il fera l'effort permanent de reconnaître et d'accepter aussi bien ses qualités que ses limites, afin d'acquérir une plus grande maturité humaine, spirituelle et apostolique.
- 145.** La solidité de sa foi se manifestera aussi dans la manière dont il assume des efforts apostoliques infructueux, des échecs. Ils lui permettront d'exercer sa persévérance, de recommencer en dépit des difficultés, de se remettre en cause.

Religieux vivant en communauté apostolique

- 146.** Il se soumettra volontiers au regard de ses frères pour réfléchir, purifier, enrichir son ministère, afin de ne pas tomber dans la routine, d'éviter la tentation de l'individualisme, de l'apostolat possessif, de l'apôtre solitaire ou vite satisfait de lui-même ou

³⁸ RV 20.

³⁹ RV 16.

⁴⁰ RV 50.

courant d'urgence en urgence. Il s'efforcera de partager et d'organiser sa vie apostolique avec sa communauté dans un climat de dialogue, de questionnement mutuel, de prière partagée.

- 147.** Il acceptera avec humilité et disponibilité la mission à laquelle il sera affecté par la communauté et par ses supérieurs.

Apôtre pour l'avènement du Royaume

- 148.** Le religieux diacre ou le nouveau prêtre devra cultiver les attitudes apostoliques chères à l'Assomption : audace, initiative, désintéressement. Il importe qu'il cultive le désintéressement dans ses initiatives apostoliques pour ne pas attirer l'attention sur soi-même mais sur Jésus-Christ, pour passer d'un apostolat attrayant à un autre moins intéressant mais plus constructif, pour s'effacer volontairement cédant sa place à d'autres même s'ils sont moins brillants.
- 149.** Homme de son temps, religieux assomptionniste, le diacre ou le nouveau prêtre se veut attentif au monde d'aujourd'hui, à son évolution, à ses besoins les plus profonds, aux préoccupations des fidèles, aux drames qui les touchent.
- 150.** Appelé à être un homme de relations, il importe qu'il sache nouer des liens avec des personnes et des groupes de culture, d'âge et de sexe différents. Il devra se montrer respectueux des plus humbles et accueillant envers les personnes blessées, éprouvées ou diminuées. Au sein des différences et des tensions inévitables, il est appelé à être un homme de communion, de pardon et de paix, tant dans les paroles que dans les attitudes.
- 151.** Il aura le souci de travailler en équipe avec les prêtres, les religieuses et les laïcs.
- 152.** Il n'oubliera pas que « l'annonce de Jésus-Christ est inséparable de la promotion de tout l'homme dans la justice, l'amour et l'unité »⁴¹.

⁴¹ RV 16.

Mise en œuvre

Le diacre ou le nouveau prêtre lui-même

153. L'appel aux ministères ordonnés est reçu par le religieux assumptionniste comme un don de Dieu et une invitation au service de l'Église et du Royaume.
154. Le religieux assumptionniste appelé au ministère ordonné se laissera remodeler par la nouvelle mission que lui confie l'Église pour être son ministre. Il intégrera le ministère ecclésial dans sa vie religieuse comme deux dimensions d'une unique vocation afin que sa foi, sa prière, son sens apostolique en soient profondément marqués.
155. Il se formera à l'écoute et à l'accompagnement pour acquérir les attitudes spirituelles et pastorales conformes à la fois à sa vie de religieux et de prêtre.
156. Le religieux diacre ou le nouveau prêtre vit ce ministère au sein d'une communauté apostolique au service de l'Église et du Royaume. Il s'inspire du charisme de l'Assomption qui doit imprégner toute sa vie et son activité pastorale.
157. Son engagement pastoral pourra tenir compte de la formation profane ou professionnelle déjà acquise.

La communauté apostolique

158. La communauté locale qui accueille un religieux en stage diaconal sera tout entière accompagnatrice. Pour assumer ce service, elle prévoira trois rencontres en plus des réunions habituelles : une pour accueillir le diacre et régler toutes les questions le concernant ; une autre à mi-parcours, pour évaluer le stage et lui apporter les correctifs nécessaires ; une troisième, en fin de stage, pour élaborer le rapport qui accompagnera la demande du presbytérat.

- 159.** Un tel accompagnement sera également prévu durant les premières années du ministère presbytéral par la communauté du nouveau prêtre. Avec cette communauté, le nouveau prêtre fera une révision périodique de sa méthodologie pastorale à la lumière de ce qui est essentiel.
- 160.** Il importe donc de soigner le climat communautaire et apostolique de ces années décisives pour l'avenir pastoral du religieux. Pour cela, il est bon :
- d'encourager l'étude et la réflexion régulière et systématique sur le ministère du religieux prêtre ;
 - de cultiver la relecture de vie, à la lumière des Écritures ;
 - de favoriser un vrai partage apostolique facilitant la constitution de véritables communautés apostoliques ;
 - d'inviter à une vie de prière qui se nourrisse de l'apostolat et à un apostolat qui soit enrichi et soutenu par la prière personnelle et communautaire.
- 161.** La première nomination apostolique est normalement donnée pour trois ans, à compter de l'ordination presbytérale. Elle permet une certaine stabilité dans son apostolat durant les premières années.

L'accompagnement

- 162.** Tout au long de son ministère diaconal, le religieux diacre sera accompagné par un religieux de la communauté, désigné par le Supérieur provincial.

La communauté qui accueille un diacre, ainsi que le religieux désigné, seront aidés dans leur mission par le responsable de la formation dans la Province, en les visitant, en prenant à cœur leurs difficultés, en favorisant rencontres et collaborations⁴².

⁴² Ratio 25.

- 163.** Cet accompagnement ne se limite pas aux aspects les plus techniques du ministère diaconal. Il est souhaitable qu'il amène le diacre à s'interroger sur son comportement, ses attitudes spontanées ou réfléchies, ses relations. Il doit l'inciter inlassablement à équilibrer vie religieuse et ministère, à être un partenaire loyal de l'Église locale.
- 164.** Le nouveau prêtre sera également accompagné sur son lieu d'insertion par un frère aîné désigné par le Supérieur provincial. Celui-ci l'aidera à évaluer son action pastorale et à surmonter les difficultés.
- 165.** Pendant les premières années, par Province ou par continent, on prévoira des rencontres entre nouveaux ordonnés, sous la conduite d'un pasteur expérimenté et bon pédagogue, pour partager expériences et questions et ajuster la théorie à la pratique.

Le programme diaconal

- 166.** Le programme du stage diaconal sera élaboré par le candidat et le religieux qui sera chargé de son accompagnement. Ce programme doit être approuvé par le Supérieur provincial et envoyé au Supérieur général.
- 167.** L'évaluation du stage diaconal et la demande d'ordination presbytérale ne seront pas entreprises avant les six mois canoniques.
- 168.** Le programme doit préciser le lieu, la durée du stage et le nom du religieux chargé de son accompagnement. Il doit signaler clairement ce qu'on doit attendre du candidat : but à atteindre, moyens prévus, attitudes à développer, responsabilités apostoliques confiées au diacre et les évaluations à faire au long du stage diaconal.

Le programme du nouveau prêtre

- 169.** Les 5 premières années du ministère relèvent encore de la Formation. Il établit en lien avec le religieux chargé de son

accompagnement et avec sa communauté, un programme d'activités apostoliques pour ses premières années de ministère.

170. Ce programme, approuvé par le Supérieur provincial, doit signaler clairement les responsabilités apostoliques confiées au nouveau prêtre, ainsi que les évaluations à faire durant les cinq premières années du ministère presbytéral.
171. Le Supérieur provincial fera connaître la présence et la mission du religieux-prêtre à l'évêque du lieu d'insertion.

Exigences de la Congrégation et de l'Eglise

Pour l'ordination diaconale

Admission

172. Le Supérieur général est le responsable de l'admission au diaconat⁴³. Pour éclairer son jugement, le Supérieur provincial lui transmet l'ensemble du dossier prévu à cet effet⁴⁴. En plus de son avis personnel et de celui de son Conseil, le Supérieur provincial demandera un rapport à la communauté locale et au responsable de la formation de la Province. Celui-ci doit avoir l'avis de la Commission de formation.
173. L'ordination diaconale se situera à la fin du cycle des études préparatoires aux ministères ordonnés et après la Profession perpétuelle. Ce sont deux engagements différents et importants dans la vie du religieux. Dans toute la mesure du possible, on veillera donc à ce que la Profession perpétuelle et le diaconat soient séparés suffisamment dans le temps pour permettre au religieux de vivre pleinement chacun de ces engagements.

⁴³ RV 123 e.

⁴⁴ RV 159.

Exigences canoniques

174. Le candidat doit :

- Avoir vingt-trois ans accomplis (DC 1031 § 1) ;
- Être profès perpétuel (DC 1037) ;
- Avoir reçu et exercé les ministères de lecteur et d’acolyte. Un intervalle d’au moins six mois est requis entre l’acolytat et le diaconat (DC 1035 §1-2) ;
- Avoir présenté une demande écrite, datée et signée de sa main, déclarant formellement qu’il s’engage spontanément et librement et pour toujours, pleinement conscient des obligations que l’ordination comporte (DC 1028 et 1036).

Pour l’ordination presbytérale

Admission

175. Comme pour le diaconat, le Supérieur provincial transmet au Supérieur général l’ensemble du dossier prévu à cet effet⁴⁵. En plus de son avis personnel et de celui de son Conseil, le Supérieur provincial demandera un rapport à la communauté locale, au religieux qui a été chargé de son accompagnement pendant le diaconat et au responsable de la formation de la Province, ainsi que le témoignage des prêtres et des laïcs connaissant le religieux.

Exigences canoniques

176. Le candidat doit :

- Avoir présenté une demande écrite, datée et signée de sa main (DC 1036) ;
- Avoir vingt-cinq ans accomplis (DC 1031 §1) ;
- Jouir de la liberté voulue (DC 1026) ;
- Être pleinement conscient des obligations que le presbytérat comporte (DC 1028) ;
- Avoir exercé le ministère du diaconat au moins pendant six mois (DC 1031 §1 et 1032 §2).

⁴⁵ RV 123 e, 159.

VI – LA FORMATION PERMANENTE⁴⁶

Convictions

177. La formation permanente relève de la responsabilité de chaque religieux et de chaque communauté. Chacun est appelé à faire preuve d'initiative et à profiter pleinement des occasions de formation que lui offrent l'Assomption et l'Église locale.

Les instances provinciales inviteront les religieux à se former. Elles tiendront compte de leurs besoins et de ceux de la Province.

178. La formation permanente doit impliquer toutes les dimensions de l'homme assomptionniste : homme de foi, religieux vivant en communauté apostolique, apôtre pour l'avènement du Royaume.

179. Un Assomptionniste se veut homme de son temps. Il ne peut vivre déconnecté des événements qui marquent l'évolution de l'humanité : mondialisation, globalisation, explosion des communications, défi génétique, nouvelle perception de l'Église, individualisme croissant, etc. C'est dans ce monde qui change à une vitesse accélérée qu'il est appelé à être apôtre.

180. « Lorsqu'on n'étudiera plus dans la Congrégation, c'est qu'elle aura fait son temps »⁴⁷. L'avenir de la Congrégation dépend pour une part de la formation permanente. Celle-ci n'est donc pas un luxe, mais un devoir. Elle est la garante de la bonne formation des jeunes que nous accueillons, elle est la matrice de la formation initiale.

181. La relecture de vie, le partage communautaire de la vie de chacun, la lecture des textes officiels de la Congrégation sont des actes privilégiés de la formation permanente au quotidien.

⁴⁶ VC 69 : « Il sera très important, pour chaque Institut, de présenter dans sa *Ratio Institutionis*, une description précise et systématique de son plan de formation permanente ».

⁴⁷ ES 208.

Objectifs

182. La formation permanente doit favoriser l'accompagnement d'une évolution et la réalisation de l'unité de toute la personne. Elle veut encourager la conversion quotidienne du religieux. Elle vise l'actualisation du charisme de l'Assomption que l'Esprit Saint a donné à l'Église et au monde. Elle évite l'absolutisation du passé et favorise la croissance dans la fidélité créatrice⁴⁸.

Mise en œuvre

Contenu

183. La formation permanente s'intéressera à la spiritualité, à la vie de l'Église, aux études doctrinales et professionnelles, au charisme de la Congrégation.

Spiritualité

184. Parmi les outils qui favorisent l'approfondissement spirituel, citons : les retraites (assomptionnistes, annuelles, augustinienes, communautaires), l'accompagnement spirituel, la *lectio divina*, le bréviaire, les écrits du Père d'Alzon.

Vie de l'Église

185. Par fidélité au charisme de notre Fondateur, nous sommes appelés à une mise à jour régulière des méthodes et des contenus de nos activités pastorales pour répondre aux appels de la mission de l'Église d'aujourd'hui. La participation aux commissions assomptionnistes (justice et paix, par exemple) et la participation aux propositions des services diocésains de formation relèvent de cet effort de formation permanente.

⁴⁸ VC 37.

Formation doctrinale et professionnelle

- 186.** Le recyclage doctrinal et professionnel comprend l'approfondissement biblique et théologique, l'étude des documents du magistère, une meilleure connaissance des cultures et des lieux où l'on vit et agit, la requalification professionnelle et technique s'il y a lieu⁴⁹. Des sessions ou rencontres internationales sont des outils assumptionnistes de formation permanente.

L'approfondissement du charisme assumptionniste

- 187.** “C'est en étudiant la pensée qui a présidé à notre fondation que vous vous développerez selon la perfection à laquelle vous êtes appelés”⁵⁰. Assemblées, sessions, retraites sont autant de rencontres qui permettent un approfondissement du charisme de la Congrégation. La lecture des documents officiels de la Congrégation contribue également à cette fin.

Les temps forts de la formation permanente

- 188.** Ces étapes sont à comprendre de façon très souple. Il convient de les combiner concrètement avec celles que peut susciter l'initiative imprévisible de l'Esprit Saint. Retenons en particulier comme étapes significatives⁵¹ :
- le passage de la formation initiale à la première expérience de vie plus autonome, où le religieux doit découvrir une nouvelle manière d'être fidèle à Dieu ;
 - au terme de dix ans environ de Profession perpétuelle, où se présente le risque d'une vie "habituée" et la perte du zèle apostolique. À ce moment-là, une période prolongée où l'on prend ses distances par rapport à la vie ordinaire, pour la relire à la lumière de l'Évangile et de la pensée du Fondateur, semble s'imposer ;

⁴⁹ VC 71.

⁵⁰ ES 17.

⁵¹ VC 70.

- la pleine maturité comporte souvent le danger d'un développement de l'individualisme, surtout chez les tempéraments vigoureux et efficaces ;
- l'appel à des responsabilités nouvelles sera également l'occasion d'un complément de formation ;
- au moment des fortes crises, qui peuvent survenir à tout âge sous le coup de facteurs externes (changement de poste, de travail, échec, incompréhension, sentiment de marginalisation, etc.) ou de facteurs plus directement personnels (maladie, aridités spirituelles, fortes tentations, crise de la foi ou sentimentale, ou les deux en même temps, etc.). Dans ces circonstances, le religieux doit être aidé à un dépassement positif de la crise, dans la foi ;
- au moment du retrait progressif de la vie active. Ce temps peut être saisi comme une chance unique de se laisser pénétrer par l'expérience pascale du Seigneur jusqu'au désir de mourir pour "être avec le Christ", en cohérence avec l'engagement de départ dans la vie religieuse assomptionniste.

VII – DEVENIR FORMATEUR

Conviction

189. L'Assomption doit former ses formateurs. Cette obligation naît de la prise au sérieux du don de Dieu qui appelle des hommes, pour son service, à l'Assomption. L'avenir de nos communautés, la fidélité au charisme de l'Institut, dépend de la formation de ses membres, et par conséquent, de la préparation des formateurs. Former est une mission, un ministère, qui s'enracine dans notre charisme. Devenir formateur découle chez nous, Assomptionnistes, de ce que nous sommes : croyants, apôtres, disciples du Père d'Alzon et de saint Augustin.

Se former à la mission de formation

- 190.** Il est nécessaire de disposer de temps pour se préparer à la mission de formation. Il est souhaitable que celui qui est appelé à une mission de formation suive un programme de formation structuré notamment en spiritualité, en théologie de la vie religieuse, en psychologie et pédagogie, en anthropologie ainsi qu'au sujet de la culture des frères qu'il devra accompagner et des différents aspects de la vie et de la spiritualité assomptionnistes.
- 191.** La formation suppose une insertion progressive : rien ne remplace l'expérience.
- 192.** La mission de formation suppose un approfondissement continuél au moyen de lectures, de sessions, d'échanges avec les autres formateurs et les religieux en formation, par une participation aux activités de formation organisées par les Conférences des religieux, par des stages dans d'autres communautés de formation, etc.

Mise en œuvre

- 193.** Le formateur doit avoir une vision claire de ce à quoi le Seigneur appelle l'Assomption, de ce que l'Assomption cherche à vivre dans la Province, de ce qu'est le but de la formation assomptionniste.
- 194.** Le formateur est appelé à partager cette vision par la vie et par la parole, surtout dans l'accompagnement des frères qui lui sont confiés. Il aura à cœur de transmettre ses convictions avec passion et désintéressement.
- 195.** Pour répondre à sa mission de formation, il importe que le formateur connaisse ses racines religieuses, qu'il fréquente saint Augustin et le Père d'Alzon, qu'il s'approprie l'histoire de la famille religieuse de l'Assomption, qu'il devienne héritier et fondateur.
- 196.** Pour cela le formateur devra :
- connaître et être proche de ceux qu'il accompagne, prendre le risque de les aimer ;
 - évaluer, réajuster, et si nécessaire, retravailler le plan de formation ;
 - chercher à compléter sa formation pour mieux répondre aux nécessités de sa mission ;
 - chercher à être accompagné, confronté, évalué. Sa communauté, ceux qui sont formés, la Commission de formation, son accompagnateur spirituel l'aideront à mieux accomplir sa mission.
- 197.** Le formateur aura le souci de partager son expérience, ses doutes, ses convictions, les outils de formation qu'il utilise, avec les différentes instances de formation, au cours des rencontres continentales et avec les équipes de la Conférence des religieux du pays.
- 198.** Le formateur aura le souci d'intéresser l'ensemble des religieux de la Province à ce qui se vit dans la formation. Il invitera quelques-uns d'entre eux à collaborer avec lui, non seulement pour donner

des cours, mais encore pour partager leurs expériences de vie et accompagner spirituellement les religieux en formation.

- 199.** Homme de foi et homme de son temps, le formateur doit chercher à relire avec ceux qui sont en formation la réalité du pays, les événements de l'Église et la réalité concrète où se vit le processus de formation. L'apport des laïcs, notamment ceux de l'Alliance, est précieux sur ce chemin.

LES FICHES

* Ces fiches sont destinées à être remises au candidat ou au religieux en formation.

LE PRE-NOVICIAT

- *Maître, où demeures-tu ?*

- *Viens et vois.*

(Jean 1, 38-39)

Tu viens de franchir le seuil d'une communauté assomptionniste. Devant toi s'ouvre un temps de formation qui t'aidera à vérifier l'appel à la vie religieuse assomptionniste que tu as reçu. Ce temps te préparera aussi à l'étape du noviciat.

Au cours de cette période, tu poursuivras un chemin de croissance qui t'amènera à une meilleure connaissance de toi-même, chemin que tu as d'ailleurs déjà commencé à emprunter avec ton accompagnateur durant la période qui a précédé ton admission au pré-noviciat.

Le temps du pré-noviciat est centré sur le discernement des motivations et des attitudes qui sont à l'origine de ton désir de vie religieuse. Il importe en effet, avant de t'engager dans la vie religieuse assomptionniste, de vérifier la solidité de ton désir de suivre le Christ et ton aptitude à la vie communautaire assomptionniste, cette dernière étant le moyen et le lieu privilégiés de ta formation. Ton activité apostolique t'aidera à confirmer ton désir de servir Dieu et les hommes dans l'Église.

Au terme de cette étape, tu dois pouvoir demander, de manière libre et responsable, d'entrer ou non au noviciat. La communauté qui t'accueille et le formateur qui t'accompagne se prononceront sur tes aptitudes à vivre la vie religieuse assomptionniste.

LE NOVICIAT

*Le noviciat est un temps de transformation
et le novice ne doit avoir qu'un désir :
se transformer en Jésus-Christ.*

(E. d'Alzon, ES 263-264)

Novice, tu vis une étape intermédiaire entre la vie que tu menais avant et la vie de religieux. Cette situation implique une perte momentanée de repères qui peut te fragiliser. Profite de ce temps privilégié pour approfondir, discerner et confirmer ton appel à la vie religieuse assomptionniste. Accompagné du Maître des novices, tu seras amené à une expérience plus profonde de Dieu, à une connaissance et à un amour plus intense de Jésus-Christ, et à suivre le Christ pauvre, chaste et obéissant pour l'annonce du Règne de Dieu. Tu seras appelé à donner un sens plus communautaire du don de ta personne au Christ dans le service de tes frères.

Par un apprentissage progressif de la vie religieuse et de la vie religieuse à l'Assomption, par une meilleure prise de conscience de la réalité de l'Église et du monde dans lequel tu vis, tu seras initié à la vie apostolique et à l'annonce du Royaume.

LE POST-NOVICIAT

*Dieu nous rend plus libres à mesure que nous le faisons
régner plus parfaitement en nous.*

(E. d'Alzon, *ES* 153)

Après le noviciat, tu seras appelé à vivre la longue étape du post-noviciat. Elle est un temps d'enracinement et de déploiement de ce que tu as déjà découvert de la vie religieuse. Elle t'amènera, grâce à une intégration toujours plus pleine dans la vie et la mission de la Congrégation, à un engagement définitif à l'Assomption.

Elle est le temps de l'apprentissage de la fidélité, de l'endurance et de la patience. Elle est aussi le temps où tu approfondiras l'esprit et la vocation de la communauté apostolique.

Cette étape te préparera également à ta mission future qui pourra, le cas échéant, être exercée dans un ministère ordonné.

LA FORMATION AUX MINISTERES ORDONNES

Que Dieu achève en toi ce qu'Il a commencé.

(Liturgie de l'ordination)

Au soir de ton ordination diaconale ou presbytérale, tu es ministre au même titre que tes aînés. Et pourtant, il te reste à le devenir. Pour cela, tu seras accompagné par un aîné. Il importe que tu te laisses remodeler par cette mission nouvelle qui t'est confiée par le Christ et par l'Église. Il est essentiel que tu apprennes à devenir pasteur grâce à un apprentissage pratique et à l'acquisition d'attitudes pastorales. Tu apprendras à intégrer ce ministère ecclésial dans ta vie religieuse pour que ta foi, ta prière, ton sens apostolique en soient profondément marqués. C'est ainsi que, jour après jour, tu deviendras apôtre selon le cœur du Christ et selon l'esprit de l'Assomption.

LA FORMATION PERMANENTE

Lorsqu'on n'étudiera plus dans la Congrégation,

c'est qu'elle aura fait son temps.

(E. d'Alzon, ES 208)

La Profession perpétuelle ou l'ordination, tu l'auras compris, ne sont pas le terme de ta formation. Tes différentes expériences de vie et la pratique pastorale t'ouvriront des horizons nouveaux. Il te faudra continuer à te former, comme te le recommande le Père d'Alzon. Cette formation permanente n'est pas un luxe mais une exigence de fidélité à la mission que tu as acceptée. C'est ainsi que toi-même, petit à petit, tu deviendras formateur pour les générations qui te suivent.

LES GRILLES

Les grilles qui suivent ont été établies pour l'évaluation du candidat ou du religieux en formation aux différentes étapes.

Leur rôle peut cependant être élargi. Elles peuvent également être utilisées comme des instruments d'animation pour aider à la relecture de vie des candidats, des religieux en formation, des formateurs et des communautés assumptionnistes. Il est donc souhaitable de se référer à elles non seulement au moment de la rédaction des rapports mais aussi en chapitre local, ou en début d'année, pour fixer le programme et les objectifs de formation d'un candidat, d'un novice, d'un profès.

Chaque Province pourra adapter les grilles en fonction du contexte qui lui est propre.

1. ÉVALUATION DU POSTULANT EN VUE DE SON ENTRÉE AU NOVICIAT

1. Le discernement et l'accompagnement

- A-t-il rencontré régulièrement son formateur et/ou son accompagnateur spirituel ? En quoi ces rencontres ont-elles été utiles pour son cheminement ?
- A-t-il rédigé son projet de vie ? Lui a-t-il permis de relire son cheminement ?
- Quelle connaissance a-t-il de l'Assomption ? Quels sont les traits de la spiritualité assomptionniste qui l'ont décidé à aller de l'avant ?
- Est-il cohérent et libre dans ses décisions ?

2. La maturité humaine et la santé

- Le postulant a-t-il une connaissance et une acceptation satisfaisante de lui-même ?
- Est-il capable d'adaptation ? Est-il ouvert aux autres ?
- Fait-il preuve d'un certain équilibre psychologique et affectif ? Parle-t-il de son affectivité ? Assume-t-il sa sexualité, dans sa relation à lui-même et aux autres ? Est-il capable d'aimer ?
- A-t-il le sens commun ? Est-il poli, propre, ordonné ?
- Retrouve-t-on chez lui les qualités assomptionnistes (droiture d'esprit, franchise, cordialité, simplicité, sens de l'initiative, hardiesse, générosité, désintéressement) ?
- Quelles relations entretient-il avec sa famille ? Est-il soucieux de garder des liens ? Est-il suffisamment libre par rapport à elle ?
- A-t-il fait un examen médical avant sa demande d'entrée au noviciat ? A-t-il eu à rencontrer un (e) psychologue ? Si oui, pourquoi ?

3. La foi en Jésus-Christ

- A-t-il un désir sincère de découvrir, d'aimer et de suivre Jésus-Christ ?
- Sa participation à la vie de l'Église est-elle sereine et heureuse ?

- A-t-il une vie de prière ? Est-il capable de silence ? Aime-t-il la Parole de Dieu ? La médite-t-il ?
- Participe-t-il avec conviction à la prière communautaire, à l'Eucharistie ?
- Vit-il le sacrement de la réconciliation ?

4. La vie en communauté

- Comment a-t-il participé à la vie communautaire ?
- Est-il ouvert au dialogue ? Accueille-t-il l'autre comme un frère, en tenant compte de sa culture, de son origine ?
- A-t-il l'esprit de service ? Est-il capable de gagner sa vie ? Contribue-t-il aux tâches matérielles de la communauté ? Est-il coresponsable dans l'usage des biens ? Rend-il compte des dons reçus ?
- S'investit-il dans les projets de la communauté ?

5. Amour et service de l'Église

- La communauté l'a-t-elle aidé à s'insérer dans la vie et la mission de l'Église locale ?
- Dans quel champ apostolique s'est-il investi ? A-t-il bien accueilli sa mission ? A-t-il été fidèle dans son engagement ?
- Se laisse-t-il toucher par ce que vivent les autres ? Est-il capable d'ouverture, de compassion ?

Conclusion

- L'évolution du candidat a-t-elle été positive durant son postulat ? Dans quels domaines ?
- Est-il prêt à vivre l'étape du noviciat ?
- Sur quels points attirez-vous l'attention du candidat et des formateurs pour l'aider à grandir encore ?

2. ÉVALUATION DU NOVICE EN VUE DE SON ENGAGEMENT DANS LA VIE RELIGIEUSE

Avant l'évaluation, il convient de revenir sur les points d'attention signalés à l'issue du postulat.

Quelle est l'évolution humaine du novice (maturité psychoaffective, liberté intérieure, liens familiaux, sens des responsabilités, etc...) ?

1. Homme de foi

- Le Christ est-il au centre de sa vie ? Le rencontre-t-il dans ses frères, dans les pauvres, en tout homme ?
- Nourrit-t-il sa vie de foi par la Parole de Dieu, l'Eucharistie et le sacrement de la réconciliation ?
- Participe-t-il activement à la prière commune ? Partage-t-il sa foi ?
- Fait-il preuve d'initiative et de créativité dans l'animation liturgique ?
- Quelle est la qualité et l'assiduité de sa prière personnelle ? Se manifestent-elles dans une discipline personnelle, dans sa capacité de recueillement, dans une expérience de Dieu qui l'encourage à des rencontres gratuites avec lui ?
- Quel est son amour de la Vierge et de l'Église ? Fréquente-t-il les écrits du Père d'Alzon et de saint Augustin ?

2. Religieux vivant en communauté apostolique

- Se montre-t-il capable de vivre la vie de communauté en assumant la diversité dans l'unité ?
- Participe-t-il à la construction et à l'animation de sa communauté ?
- Est-il un homme d'accueil, de dialogue, de communion, de service ? Sait-il renoncer à lui-même ?
- Sait-il tenir compte de l'opinion d'autrui ?
- Est-il conscient d'appartenir à une Congrégation internationale et des conséquences qui en résultent ?

3. À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant

Pauvreté religieuse

- Mène-t-il une vie simple et libre face aux biens matériels ?
- Rend-t-il compte des biens ou de l'argent qu'il reçoit ?
- Quelle place accorde-t-il au travail dans son emploi du temps ?
- Est-il sensible aux injustices sociales ? Est-il solidaire des plus pauvres ?

Chasteté

- Est-il spontané, simple, transparent, mais aussi discret dans les relations avec ses confrères et les gens qu'il rencontre ?
- A-t-il le sens de l'humour pour mieux dépasser des situations de tension et de frustration ?
- Est-il équilibré dans son affectivité ? Parle-t-il de ses amitiés (féminines, masculines) ?
- Est-il conscient des conséquences de son choix du célibat consacré ?
- Est-il capable d'assumer la solitude dans la joie et la paix intérieure ?

Obéissance religieuse

- Comment considère-t-il et vit-il l'obéissance ? Soumission ou domination ?
- Quelle place accorde-t-il à l'accompagnateur spirituel ?
- Sait-il assumer les décisions prises en communauté et les faire siennes ? Sait-il soumettre ses activités à ses frères ?
- Est-il disponible pour répondre à la mission et aux orientations apostoliques de la communauté, de la Province ou de la Congrégation ?
- Sait-il confronter, dans le dialogue, ses préférences personnelles avec le projet apostolique de la Province et de la Congrégation ?

4. Apôtre pour l'avènement du Royaume

- Est-il sensible aux grandes causes de Dieu et de l'homme ? A-t-il la volonté de se consacrer à l'évangélisation du monde ? Comment exprime-t-il concrètement sa passion pour le Règne ?

- Dans son activité apostolique, montre-t-il des attitudes de désintéressement, d'initiative, de disponibilité ?
- Sait-il travailler en équipe ? Accepte-t-il le point de vue et les manières de travailler des autres ? Respecte-t-il la place des laïcs dans l'Église et dans le monde ?
- Comment fait-il pour que ses études, sa prière, ses relations prennent une dimension apostolique ?

Conclusion

- L'évolution du novice a-t-elle été positive durant le noviciat ? Dans quels domaines ?
- Est-il prêt à vivre l'étape des vœux ?
- Sur quels points attirez-vous l'attention du novice et des formateurs pour l'aider à grandir encore ?

3. ÉVALUATION DU RELIGIEUX EN CHEMIN VERS LA PROFESSION PERPETUELLE

Chaque année, le religieux en formation doit évaluer lui-même ainsi que ses formateurs et ses frères de communauté le chemin qu'il poursuit.

L'accompagnement du formateur doit permettre au frère de personnaliser chaque année sa relecture et d'éviter qu'elle ne soit un-« copier-coller » de l'année précédente. La fiche « Accompagnement et fibre spirituelle » en annexe pourra aider dans cet exercice d'évaluation.

Voici quelques points sur lesquels ils pourront faire plus particulièrement attention.

1. Homme de foi

- Le Christ est-il au centre de sa vie ? Le rencontre-t-il dans ses frères, dans les pauvres, en tout homme ?
- Alimente-t-il sa vie de foi par la Parole de Dieu, l'Eucharistie et le sacrement de la réconciliation ?
- Participe-t-il activement à la prière commune ? Partage-t-il sa foi ?
- Fait-il preuve d'initiative et de créativité dans l'animation liturgique ? Cultive-t-il le sens du beau et du sacré dans la liturgie ?
- Quelle est la qualité et l'assiduité de sa prière personnelle ? Se manifestent-elles dans une discipline personnelle, dans sa capacité de recueillement, dans une expérience de Dieu qui l'encourage à des rencontres gratuites avec lui ?

2. Religieux vivant en communauté apostolique

- Se montre-t-il capable de vivre la vie de communauté en assumant la diversité dans l'unité ?
- Participe-t-il à la construction et à l'animation de sa communauté ?
- Est-il un homme d'accueil, de dialogue, de communion, de service ? Sait-il renoncer à lui-même ?

- La vie et la mission de la Province figurent-elles parmi ses préoccupations ?
- Est-il conscient d'appartenir à une Congrégation internationale et des conséquences qui en résultent.

3. À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant

Pauvreté religieuse

- Mène-t-il une vie simple et libre face aux biens matériels ?
- Rend-t-il compte des biens ou de l'argent qu'il reçoit ?
- Quelle place accorde-t-il au travail dans son emploi du temps ?
- Est-il sensible aux injustices sociales ? Est-il solidaire des plus pauvres ?
- Quels moyens prend-il pour connaître les réalités socio-économiques de son pays ?

Chasteté

- Est-il spontané, simple, transparent, mais aussi discret dans les relations avec ses confrères et les gens qu'il rencontre ?
- A-t-il le sens de l'humour pour mieux dépasser des situations de tension et de frustration ?
- Est-il bien équilibré dans son affectivité ? Sait-il s'insérer au milieu des gens ?
- Est-il capable d'assumer la solitude dans la joie et la paix intérieure ?
- Fait-il preuve de discipline dans ses relations, ses sorties, ses besoins, son usage des médias ?

Obéissance religieuse

- Comment considère-t-il et vit-il l'obéissance ? Soumission ou domination ?
- Sait-il assumer les décisions prises en communautés et les faire siennes ? Sait-il soumettre ses activités à ses frères ?
- Est-il disponible pour répondre à la mission et aux orientations apostoliques de la communauté, de la Province ou de la Congrégation ?

- Sait-il confronter, dans le dialogue, ses préférences personnelles avec le projet apostolique de la Province et de la Congrégation ?

4. Apôtre pour l'avènement du Royaume

- Est-il sensible aux grandes causes de Dieu et de l'homme ? A-t-il la volonté de se consacrer à l'évangélisation du monde ? Comment exprime-t-il concrètement sa passion pour le Règne ?
- Dans son activité apostolique, montre-t-il des attitudes de désintéressement, d'initiative, de disponibilité ?
- Est-ce qu'il informe, consulte, évalue en communauté la mission apostolique qui lui a été confié ?
- Sait-il travailler en équipe ? Accepte-t-il le point de vue et les manières de travailler des autres ? Respecte-t-il la place des laïcs dans l'Église et dans le monde ?
- Comment fait-il pour que ses études, sa prière, ses relations prennent une dimension apostolique ?

Conclusion

- L'évolution du profès a-t-elle été positive durant l'année ? Dans quels domaines ?
- Est-il prêt à poursuivre son chemin vers la Profession perpétuelle ?
- Sur quels points attirez-vous l'attention du profès et des formateurs pour l'aider à grandir encore ?

4. ÉVALUATIONS ET AVIS EN VUE DE LA LA PROFESSION PERPETUELLE

1. la lettre de demande

Le moment venu, le religieux devra adresser au provincial une lettre de demande motivée pour l'admission à la profession perpétuelle. Dans cette lettre, le frère donne principalement les raisons et les motivations profondes de son engagement définitif dans la Congrégation.

2. l'auto-évaluation

Conformément à la RV 154, cette lettre est accompagnée d'une évaluation de son parcours en Assomption. Le questionnaire ci-dessus peut l'aider à relire et évaluer sa vie depuis qu'il est à l'Assomption. Cette auto-évaluation ne doit pas nécessairement suivre le schéma proposé par ce questionnaire. Celui-ci se veut pédagogique et ne vise qu'à aider le candidat à donner une appréciation au plus près de sa personnalité, de sa vie en Assomption, de ses questions et de ses passions.

3. Reprise de l'auto-évaluation par le formateur

Le formateur qui le présente à la profession perpétuelle vérifiera que dans son évaluation, le frère traite essentiellement des éléments suivants :

- L'histoire de sa vocation,
- Les aspects importants de la vie religieuse assomptionniste (vie de foi, vie des vœux, vie communautaire et vie apostolique). Il fera voir en quoi ces aspects modèlent sa vie et les questions qu'ils suscitent chez lui.
- Sa fibre spirituelle (voir en annexe la fiche « Accompagnement et Fibre spirituelle »).
- Sa passion ou son projet apostolique en vue de la première nomination apostolique,

- Ses aspirations en termes de formation et de spécialisation, en rapport avec les missions de la Province ou de la Congrégation.

4. Des rapports et des avis

Un certain nombre de frères seront sollicités pour rédiger des rapports ou donner des avis sur le frère.

En ce qui concerne les rapports demandés, ils porteront principalement sur :

1. la vie de foi du candidat
2. sa vie en communauté apostolique
3. son vécu des vœux
4. Les points d'attention ou à travailler
5. l'orientation apostolique qui semble la plus appropriée.

Quant aux avis, ce qui est primordial ce n'est pas la répétition d'un avis par un autre. Il importe de faire ressortir les éléments qui amènent à se prononcer en faveur ou contre la demande du candidat, selon le statut de celui qui se prononce.

5. EVALUATIONS ET AVIS EN VUE DES MINISTERES ORDONNES¹

I. GRILLES D'EVALUATION

I.1. Grille pour l'auto-évaluation

Relecture de la formation et de l'expérience pastorale

L'objectif de cette grille est de permettre au religieux qui s'oriente vers un ministère ordonné de faire une lecture critique de sa formation pastorale ainsi que de ses expériences apostoliques. Au cours de cette auto-évaluation, il confirmera ou s'exprimera aussi sur ses désirs et ses projets personnels pour l'avenir, exprimés lors de la profession perpétuelle ou du diaconat. Cette auto-évaluation sera adressée au Supérieur provincial, accompagnée du programme du stage diaconal (ou, pour le nouveau prêtre, des activités apostoliques programmées pour les premières années de sacerdoce) et de la lettre de demande d'ordination où le religieux indiquera les motivations qui le conduisent à s'orienter vers le diaconat ou l'ordination presbytérale.

- Quels ont été les aspects positifs et négatifs dans ta formation pastorale et dans tes expériences apostoliques ? Quels ont été tes initiatives, tes découvertes, tes échecs (dans ta formation avant le diaconat / pendant ton stage diaconal) ?
- Quels sont les points forts (qualités) et les points faibles (limites) que tu reconnais en toi en vue du ministère pastoral ?

Les questions suivantes peuvent être utiles pour cet examen :

Ordonné pour le service de l'Évangile

- Trouves-tu le temps pour lire la Parole de Dieu, la méditer, la travailler ?

¹ RV 166.169

- Quelles facilités ou difficultés rencontres-tu pour présenter la Parole de Dieu de manière personnalisée et accessible aux personnes d'âges, de mentalités, de cultures différentes ?
- La Parole de Dieu rejoint-elle chez toi la vie concrète, dans la prédication, dans la réflexion avec des groupes ?
- As-tu le souci de la liturgie et de la qualité de la célébration des sacrements ? Es-tu conscient qu'ils sont un instrument de l'action de Dieu et un moyen privilégié pour la catéchèse de l'Église ?

Ordonné pour le service de l'Église

- Es-tu un homme de communion, capable de rassembler dans l'unité du peuple de Dieu des personnes et des groupes tout en respectant leurs différences et en tenant compte des tensions inévitables ?
- Quelle est ta capacité d'écoute, de collaboration, de travail en équipe avec tes frères de communauté, tes confrères prêtres, les religieuses, les laïcs ?
- Suis-tu les orientations pastorales du diocèse ?

Ordonné pour l'avènement du Royaume

- Es-tu attentif au monde d'aujourd'hui, à son évolution, à ses besoins les plus profonds ? Lis-tu dans la foi les événements pour y saisir les appels de Dieu ?
- Cultives-tu les attitudes apostoliques requises à l'Assomption : désintéressement, initiative, disponibilité, souci de formation permanente ?
- Es-tu attentif au monde des pauvres, des incroyants, de ceux qui sont loin de l'Église, des frères séparés ?

I.2. Grille d'évaluation par la communauté et les formateurs

La communauté locale, et notamment le Supérieur avec son Conseil, les responsables de la formation, le Conseil provincial et le Supérieur provincial lui-même, sont priés de faire un discernement bien réfléchi et de se prononcer par leur avis et leur vote sur les aptitudes du frère pour accéder aux ordres.

Ce discernement et cet avis porteront particulièrement sur :

- les motivations du frère pour demander l'ordination.
- le parcours global du frère, du point de vue humain, spirituel, communautaire, et notamment pastoral.
- ses points forts, ses points faibles, ses aptitudes, ses lacunes.

Il est bon de reprendre rapidement le profil de la personne ; de revenir sur les points qui exigent une attention particulière et qui furent signalés lors de l'admission à la Profession perpétuelle. Si des doutes subsistent, il faudra le dire clairement et expliquer sur quoi ils sont fondés.

Voici une grille qui peut servir pour cet examen :

Ordonné pour le service de l'Évangile

- Se donne-t-il du temps pour lire la Parole de Dieu, pour la méditer, la travailler ?
- Se soucie-t-il de présenter la Parole de Dieu de manière personnalisée et accessible aux différentes personnes auxquelles il s'adresse ?
- La Parole rejoint-elle chez lui la vie concrète, dans la prédication, dans la réflexion avec les groupes ?
- A-t-il le souci de la liturgie et de la qualité de la célébration des sacrements ? Est-il conscient qu'ils sont un instrument de l'action de Dieu et un moyen privilégié pour la catéchèse de l'Église ?

Ordonné pour le service de l'Église

- Est-il un homme de communion ?
- Sait-il écouter, travailler en équipe avec les frères de communautés, les confrères prêtres, les religieuses, les laïcs ?
- Suit-il les orientations pastorales du diocèse ?

Ordonné pour l'avènement du Royaume

- Est-il attentif au monde d'aujourd'hui, à son évolution ? Pose-t-il sur les événements un regard de foi ?
- Cultive-t-il les attitudes apostoliques requises à l'Assomption : désintéressement, initiative, disponibilité, souci de formation permanente ?
- A-t-il le souci de rejoindre les plus pauvres, les incroyants, ceux qui sont loin de l'Église, les frères séparés ?

Conclusion

- Pour quels motifs pensez-vous que le candidat peut bien remplir le ministère ordonné pour lequel il se prépare ?
- Sur quels points attirez-vous l'attention du futur diacre ou du nouveau prêtre et des formateurs pour l'aider à grandir encore (Ratio 157, 163, 164) ?
- Qu'est-ce qui permet, dans l'expérience du frère, de discerner ou de confirmer une orientation et/ou une mission apostolique.

Les différents rapports ne devraient pas consister en une répétition de l'un par l'autre. Ils se complètent, s'enrichissent ou s'éclairent.

Ce qui importe, c'est de faire ressortir les éléments qui amènent à se prononcer en faveur ou contre la demande du candidat.

I.3. Grille d'évaluation par les laïcs

Voici quelques éléments qui peuvent faciliter la contribution des laïcs lorsque nous sollicitons leur témoignage en vue de l'ordination diaconale ou presbytérale d'un religieux assomptionniste.

Ces éléments qui suivent proposent un cadre. Le témoignage pourra aborder d'autres aspects de la personnalité du candidat si on l'estime nécessaire.

1. Esprit de communion : Est-il un homme de communion, porte-t-il le souci de l'unité de la communauté ? Accueille-t-il les personnes et les groupes en respectant leurs différences, en tenant compte des tensions inévitables ?
2. Le vivre-ensemble : Sait-il écouter ? Se mettre au service ? Être disponible ? Travailler en équipe ?
3. La Parole de Dieu : Présente-t-il la Parole de Dieu dans sa vie et ses champs apostoliques d'une manière personnalisée, accessible aux personnes d'âges, de mentalités et de cultures différentes ?
4. Quelles autres qualités ou limites souhaitez-vous souligner à l'approche de l'ordination du religieux ?

II. AUTRES ELEMENTS DU DOSSIER EN VUE DE L'ORDINATION DIACONALE

1. La lettre de demande

Le candidat doit déclarer formellement qu'il s'engage spontanément et librement, pour toujours, pleinement conscient des obligations que l'ordination comporte.

Il doit exprimer aussi les motivations qu'il a pour demander l'ordination et pour exercer le ministère :

- Pourquoi demandes-tu le diaconat ?
- Qu'est-ce que le diaconat pour toi, dans le contexte de ton pays et de ton Église mais aussi du monde ?

2. La reprise par l'accompagnateur

Le formateur qui présente le frère au diaconat relira La lettre de demande du frère pour s'assurer qu'elle est libre et exprime bien les motivations.

Il vérifiera aussi que dans son auto-évaluation le frère aborde particulièrement les points suivants :

- Les champs apostoliques qui l'ont marqué pendant sa formation ;
- Ses découvertes ;
- Ses limites, ses questions, ses peurs ;
- Ses qualités pastorales ;
- Les champs apostoliques dans lesquels il désire s'investir dans l'avenir pour l'avènement du Règne de Dieu.

3. Le programme de stage

Le programme sera élaboré par le frère avec son futur accompagnateur du stage diaconal, en tenant compte des points à creuser que le frère lui-même et les responsables de la formation signalent. Ce programme doit être approuvé par le Supérieur provincial et envoyé au Supérieur général. (Voir Ratio 159 -162).

- Il doit préciser le lieu, la durée du stage et le nom du religieux chargé de l'accompagnement.

- Il doit signaler clairement ce qu'on attend du frère pendant son stage diaconal : buts à atteindre, moyens prévus, attitudes à développer et les responsabilités apostoliques confiées au diacre.
- Il doit déterminer aussi les évaluations à faire au long du stage diaconal.

III. AUTRES ELEMENTS DU DOSSIER EN VUE DE L'ORDINATION PRESBYTERALE

1. La lettre de demande

- Le frère déclare formellement qu'il recevra l'ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, pleinement conscient des obligations que l'ordination comporte.
- Il exprime aussi les motivations qu'il a pour demander l'ordination et pour exercer le ministère.

2. L'évaluation du stage diaconal

Le frère fait une lecture critique de sa formation pastorale et de ses expériences apostoliques pendant l'exercice du diaconat, guidé par la grille proposée pour les ministères ordonnés plus haut.

3. La reprise par l'accompagnateur

L'accompagnateur du stage, ou à défaut le formateur, relira l'auto-évaluation du frère pour s'assurer que celle-ci fait ressortir les points suivants :

- les aspects positifs et négatifs de son expérience pastorale ; les initiatives, les découvertes, les échecs voire les déceptions connues pendant l'exercice du diaconat ;
- ses points forts et ses points faibles qu'il reconnaît en lui ; ses qualités et ses limites pastorales en vue du ministère presbytéral ;

- ce qui l'a le plus passionné et mobilisé et qu'il sent comme un appel du Seigneur, pour l'Avènement de son Règne ;
- son point de vue par rapport à l'orientation de la première nomination apostolique avancée lors de la profession perpétuelle ou de l'ordination diaconale.

4. Le programme du nouveau prêtre

En conformité avec la première nomination apostolique confiée par le Général, le nouveau prêtre établira, en lien avec le religieux chargé de son accompagnement et avec sa communauté, un programme d'activités apostoliques pour ses premières années de ministère, (Ratio 163).

Ce programme, approuvé par le Supérieur provincial, doit signaler clairement les responsabilités apostoliques confiées au nouveau prêtre, ainsi que les évaluations à faire durant les premières années du ministère presbytéral (Ratio 164).

Il sera enfin envoyé au Supérieur général pour information et avis éventuel.

5. Evaluation du programme du nouveau prêtre

L'auto-évaluation du nouveau prêtre

- Les objectifs réalisés
- Les difficultés rencontrées
- Les points forts et faibles de sa personnalité
- Les capacités et les aptitudes acquises
- La progression spirituelle
- L'apport de l'accompagnateur et de la communauté
- L'intégration dans la mission de la communauté et de la congrégation
- Les projets et les perspectives

Evaluation de l'accompagnateur

- Les objectifs réalisés
- L'équilibre spirituel, humain et psychologique
- Le « caractère assumptionniste » de la mission du nouveau prêtre

- Les relations avec l'accompagnateur, les laïcs, le supérieur local et provincial
- Les compétences pastorales acquises dans les lieux d'insertion apostolique
- Les forces et faiblesses du nouveau prêtre
- Les points d'attention

ANNEXE I

ACCOMPAGNEMENT ET FIBRE SPIRITUELLE

« Notre vie spirituelle, notre substance religieuse, notre raison d'être comme Augustins de l'Assomption se trouve dans notre devise : Adveniat regnum tuum. L'avènement du Règne de Dieu dans nos âmes, par la pratique des vertus chrétiennes et des conseils évangéliques, conformément à notre vocation... » (ES, p. 130)

Objectifs

- permettre au formateur d'accompagner le frère dans l'approfondissement de sa « fibre spirituelle ».
- permettre au frère en formation d'alimenter le dialogue avec son formateur.

Constats

Dans la plupart des cas, les autoévaluations n'expriment pas la qualité de la « fibre spirituelle » du frère en formation (Ce qui le motive et le mobilise spirituellement ; sa passion pour Dieu et pour l'homme). Elles sont le plus souvent une sorte de « copier-coller » de la Ratio qui ne devrait être qu'un guide.

Convictions

- Il est important d'aborder le problème à deux niveaux : Accompagner le frère dans la préparation de son auto-évaluation et aider surtout le frère à approfondir sa vie de foi et son épanouissement dans la pratique des vœux.
- Notre famille religieuse possède des ressources pour la formation spirituelle des jeunes en formation :
 - ✓ Parole de Dieu
 - ✓ Directoire
 - ✓ Règle de Vie
 - ✓ Ratio...

Mise en œuvre

Voici, à titre indicatif, quelques suggestions pour le Formateur pour aider le frère en formation à orienter et donner des perspectives de sa vie religieuse assomptionniste et apostolique.

1. Aider le frère en formation à se fixer des objectifs, au début de chaque année, qui lui permettent d'approfondir sa vie spirituelle
2. Vérifier avec le frère en formation, de manière concrète, le rapport qu'il entretient avec la Parole de Dieu (Bible)
3. Vérifier avec le frère en formation, de manière concrète, le rapport qu'il entretient avec nos sources augustinienes et alzonienes (ex : Sermons d'Augustin, Lettres du Père d'Alzon etc..).
4. Aider et accompagner le frère en formation à trouver dans d'autres traditions spirituelles chrétiennes, des éléments qui nourrissent et construisent sa vie.
5. Proposer au frère en formation de tenir un cahier ou un carnet de « relecture spirituelle », qui lui permet de reconnaître la manière dont le « règne de Dieu avance dans sa vie ».

Voici, à titre indicatif, quelques questions pour le frère en formation.

1. Quelles sont les traces de la présence de Dieu dans ma vie, à travers les événements, les rencontres, l'apostolat, la vie de l'Eglise et du monde ?
2. Quels sont les textes de la Parole de Dieu qui me parlent le plus, qui me mobilisent, auxquels je reviens ? Et pourquoi ?
3. Outre Augustin et le Père d'Alzon, y a-t-il des auteurs spirituels ou des écoles de spiritualité qui imprègnent ma vie de religieux assomptionniste ? Et pourquoi ?
4. Y a-t-il des éléments de ma vie spirituelle que je partage plus difficilement avec mon formateur ?
5. Quels sont les aspects de ma vie spirituelle que j'aimerais partager avec d'autres ou que j'aimerais leur faire découvrir ?

Au moment d'une demande de renouvellement, de profession ou d'ordination, le formateur accompagnera le frère dans son auto-évaluation en tenant compte de la Ratio et en s'assurant que sa « fibre spirituelle » est correctement mise en valeur.

ANNEXE II

SANTÉ ET VIE RELIGIEUSE

Le Seigneur appelle qui il veut à le suivre dans la vie religieuse. Si l'appel est personnel, il est aussi discerné par l'Église qui exerce librement son appréciation sur le candidat. Les vocations sont diverses et les critères pour intégrer un institut varient selon les particularités de celui-ci. Les exigences pour une vocation monastique ne sont pas en tous points comparables à celles demandées pour une vocation apostolique. Un Institut missionnaire ad extra peut souhaiter former des candidats ayant des aptitudes physiques précises. La santé est un élément important du discernement, mais la prise en compte de celle-ci ne peut se faire que dans un ensemble plus vaste de critères. Il serait préjudiciable d'arrêter un candidat trop rapidement sur les seules appréciations de la santé sans avoir examiné sérieusement son appel et ses autres aptitudes. La vie religieuse n'est pas réservée à des personnes parfaites et la présence de personnes fragiles peut être un signe prophétique rappelant les valeurs du Royaume.

I. La santé, un essai de définition

Qu'entend-on par santé ? Le terme de santé est souvent utilisé avec imprécision. Une première définition émane de l'OMS qui la définit ainsi: « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* »

Cette définition de 1946 n'a jamais été modifiée depuis. L'exigence de la définition est très élevée et il apparaît difficile de lui correspondre totalement. D'autant plus que la définition parle d'un « état de complet bien-être... ». La prétention est exorbitante et probablement inaccessible.

Pour le droit canonique, la santé n'est pas définie de manière explicite. Nous proposons donc que l'on s'appuie sur la notion suivante, notion perfectible n'ayant pas la prétention d'être absolue et définitive : « *La santé est la capacité pour une personne d'assumer les diverses conditions de la vie en autonomie et de s'adapter sans difficultés majeures à son*

environnement en étant dans un relatif bien-être physique, psychologique et social. »

II. Le Droit canonique et la santé des candidats religieux

Le Droit de l'Église apporte quelques précisions utiles pour discerner les conditions d'accueil d'un candidat à la vie religieuse. Le canon 689 est déterminant pour guider les responsables dans leur discernement.

Le canon 689 § 2 stipule

« Une maladie physique ou psychique, même contractée après la profession, qui, de l'avis des experts, rend le membre dont il s'agit au §1 incapable de mener la vie de l'institut, constitue une cause de non-admission au renouvellement de sa profession ou à l'émission de sa profession perpétuelle, à moins que la maladie n'ait été contractée par suite de la négligence de l'institut ou du travail accompli dans l'institut. »

III. Prise en compte de la santé aux divers stades de la formation.

1) Les candidats à la vie religieux (aspirants)

Lors de la pastorale vocationnelle, il est nécessaire de présenter aux candidats les exigences de santé physique et psychique pour pouvoir intégrer la congrégation. Il faut rappeler que notre Institut est apostolique, ce qui signifie qu'il demande de la part des candidats un état de santé compatible avec l'exercice des responsabilités missionnaires.

Un entretien avec un responsable doit permettre d'évaluer l'état de santé globale de la personne.

Il est conseillé de faire appel à des « experts » pour avoir une évaluation objective. Par experts nous entendons une personne qualifiée professionnellement pour apporter un avis autorisé : médecins et psychologues ou psychiatres.

2) *Postulants*

Pendant le postulat, les formateurs veilleront à évaluer les capacités physiques et psychiques des candidats pour vérifier leurs aptitudes à la vie religieuse assumptionniste.

Une personne avec un handicap manifeste ou une maladie chronique (diabète, hémoglobinoses, etc.) devra être considérée avec respect et bienveillance. Une juste estimation de l'autonomie devra être réalisée avec le concours d'experts compétents pour permettre au responsable des vocations de l'orienter ou pas dans la vie religieuse assumptionniste.

L'évaluation du coût d'un éventuel traitement permanent devra être faite objectivement, notamment dans les Provinces où les États n'assurent pas un régime de protection sociale gratuit.

Avant l'entrée au noviciat un bilan de santé sera demandé pour certifier que le candidat a une santé compatible avec les exigences de la vie religieuse apostolique.

Il sera nécessaire d'évaluer la santé psychique pour éviter que les personnes présentant une altération grave de la personnalité soient orientées vers la vie religieuse.

Un candidat ayant une séropositivité au H.I.V. ne sera pas accepté (Décision du C.G.P. et Lettre aux Maîtres des novices, Documents Assomption 2014, n°30, page 230)

3) *Le noviciat*

Les candidats au noviciat auront préalablement à leur acceptation fait l'objet d'une visite médicale standard pour faire établir un certificat d'aptitude à la vie religieuse et de bonne santé physique.

Lors de l'année du noviciat, le Maître des novices sera attentif à bien évaluer les capacités physiques et psychiques du novices et son aptitude au travail apostolique.

IV. La formation philosophique et théologique

Les formateurs seront vigilants pour accompagner les frères présentant des troubles de la santé physique et/ou psychique. L'esprit de l'Assomption invite les formateurs à être respectueux des personnes ayant un handicap ou une maladie chronique.

Le frère en formation devra être apprendre à informer son responsable de son état de santé dans un esprit d'ouverture et de franchise.

Les formateurs évalueront la capacité physique et psychique des frères pour déterminer leurs aptitudes à la vie assomptionniste et à l'apostolat.

Ils se rappelleront que pour les ministères, le Droit canonique stipule qu'il est nécessaire d'avoir une santé physique et psychique correctes pour « *se donner toujours aux ministères sacrés* » (canon 241§1)

La Commission de Formation statuera sur la capacité du candidat à demander sa profession définitive. La prise en compte de l'état de santé est un critère important pour le discernement.

V. Aptitudes des formateurs pour les questions de santé

Il est demandé aux formateurs responsables des diverses étapes d'être attentifs à la santé des frères en formation. Il est recommandé de favoriser les habitudes contribuant à une bonne santé physique et mentale notamment par une information objective sur les comportements à risque (alcool, tabac, sédentarité, consommation alimentaire excessive, sucres, etc.) Les formateurs veilleront à donner une initiation aux questions de santé et favoriseront la pratique du sport.

Il est souhaitable que les formateurs aient fait l'objet d'une initiation appropriée pour l'accompagnement des personnes ayant des problèmes de santé afin d'éviter tout comportement manquant à la fraternité et favorisant la discrimination.

VI. Rôle du Supérieur majeur

L'acceptation dans la vie religieuse appartient *in fine* au supérieur majeur en son Conseil. Il faut rappeler les indications du Code de Droit Canonique pour éclairer les décisions.

Canon 642 : « *Les supérieurs veilleront avec soin à n'admettre que des candidats ayant, en plus de l'âge requis, la santé, le tempérament adapté et les qualités de maturité suffisantes pour assumer la vie propre de l'institut ; santé, caractère et maturité seront vérifiés en recourant même, si nécessaire, à des experts, restant sauves les dispositions du canon 220* ».

L'attitude qui doit prévaloir est faite de bienveillance et de prudence. Une personne présentant une maladie chronique ou un handicap permanent peut être acceptée dans la mesure où l'adaptation à la vie de l'Institut est possible. Mais il faut tenir compte aussi de l'évolution possible du handicap ou de la maladie. Pour cela, la consultation d'experts est souvent nécessaire. Il est important de veiller à ne pas inciter les personnes au psychisme fragile à être candidats à la vie assumptionniste. L'évolution, souvent imprévisible, peut exposer la congrégation à des difficultés majeures et fragiliser l'Institut.

VII. Rôle des communautés

Toute communauté doit veiller à la santé physique, psychique et morale de ses membres. Il y a une coresponsabilité de chacun des religieux et une vigilance particulière de la part du supérieur local en ce qui concerne ce point.

La communauté doit promouvoir la recherche d'une bonne santé et être solidaire de ses membres les plus fragiles. Il est rappelé le devoir particulier d'assistance et de soins à l'attention des personnes malades et âgées.

« La communauté par la qualité de sa vie et son action, témoigne de la Bonne Nouvelle. Bien portants ou malades, jeunes ou âgés, nous

partageons avec nos frères cette mission apostolique, chacun selon sa vocation et sa situation. » (Règle de vie n°19)

« Si nous faisons passer l'écoute bienveillante et le respect des personnes avant les divergences d'opinion et les distinctions d'origine, d'âge, de mentalité ou de santé, notre diversité devient richesse » (Règle de vie n°8)

L'apprentissage d'une attitude faite de respect et de soutien pour les frères fragiles, malades et âgés devra être acquis pendant la formation et cultivé pendant toute la vie religieuse.

BIBLIOGRAPHIE ASSOMPTIONNISTE¹

POUR LE PRE-NOVICIAT

On devra proposer au candidat quelques lectures aussi dans d'autres domaines :

- *pour l'aider à mieux se connaître soi-même et à avoir de bonnes relations interpersonnelles avec les autres ;*
- *sur la vocation en général et sur la vocation à la vie religieuse en particulier ;*
- *sur la vie en communauté ;*
- *pour s'initier à la vie de prière et pour apprendre à lire et méditer la Parole de Dieu ;*
- *pour mieux connaître Jésus-Christ et pour approfondir sa vie de foi :*
 - *Lire au moins une Vie de Jésus ;*
 - *Lire quelques chapitres du Catéchisme de l'Église Catholique (sur les sacrements, les vertus, la foi, la Trinité...).*

Remarques :

- *Pendant l'étape de discernement et d'accompagnement de sa vocation, le candidat aura déjà fait quelques lectures dans les domaines signalés.*
- *Le formateur, avec le pré-novice, établira un programme de lectures (livres, articles, chapitres sélectionnés). Il vérifiera périodiquement l'avancée et la compréhension de ces lectures.*
- *Ces lectures devraient être accompagnées de quelques travaux de synthèse, de réflexion ou de recherche (par exemple par Internet).*

¹ • La numérotation des ouvrages ne suit pas un ordre chronologique mais pédagogique.

• • Il existe une Banque de données de l'Assomption. La dernière version du CD-Rom (v. 1.7) est parue en 2003.

Objectif : connaître le Fondateur, l'histoire et la spiritualité des Assomptionnistes.

Le Fondateur

1. TOUVENERAUD PIERRE, A.A., Emmanuel d'Alzon au service de l'Église : 1810-1880, (traductions en espagnol, italien et portugais), Série Centenaire 1980, N° 1, Rome 1980, 36 pages.
2. BERNOVILLE GAETAN, Un promoteur de la Renaissance catholique au XIXe siècle. Emmanuel d'Alzon 1810-1880, (traductions en anglais, espagnol et portugais), Grasset, Paris 1957, 255 pages.
3. GALERAN HENRI-DIEUDONNE, Croquis du Père d'Alzon, (traductions en anglais et espagnol), Bonne Presse, Paris 1924, 358 pages.
4. Le Père d'Alzon intime, dans Écrits Spirituels du Serviteur de Dieu Emmanuel d'Alzon, pages 727-845, (traductions en espagnol et portugais).
5. PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Prier 15 jours avec Emmanuel d'Alzon, (traduction en portugais; traduction espagnole en préparation), Nouvelle Cité, Montrouge 2003, 122 pages.
6. FOY THERESE-MARIE, O.A., Vénérable Emmanuel d'Alzon, 1810-1880. Une vie chevaleresque. Simple survol, (Gosselies-SaintGérard), 2000, 275 pages.
7. RICHARDS RICHARD, A.A., D'Alzon, fighter for God, "D'Alzon series" 2, New York, 1974, 51 pages.
8. Sur les pas du Père d'Alzon, (brochure de Claude COLOMBO et Pascal GINDRE), Paris 2001, 52 pages.

L'histoire

1. Les Assomptionnistes, des hommes de foi en pleine vie, (plaquette illustrée, publiée en dix langues), Éditions du Signe, Strasbourg [1993], 32 pages.
2. GUISSARD LUCIEN, A.A., Les assomptionnistes d'hier à aujourd'hui, (traductions en anglais, espagnol, néerlandais et portugais), Bayard Éditions, Paris 1999, 172 pages.

3. PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Petit Manuel. Histoire de l'Assomption, (traduction espagnole en préparation), Rome 2003, 185 pages.
4. LAURENT MAURICE, A.A., Les Augustins de l'Assomption, dans Religieux et moines de notre temps, Du Cerf, Paris 1980, pages 209-221.
5. BORIES HELENE-MARIE, R.A., Marie-Eugénie Milleret (1817-1898), Fondatrice des Religieuses de l'Assomption, (traductions en plusieurs langues), (1991) 1998, 141 pages.
6. LE GENDRE OLIVIER, Je quitte les ruisseaux, je vais à la mer, Edition R.A., 1998, 99 pages.
7. Les Petites Sœurs de l'Assomption. Une famille aux dimensions du monde (plaquette en cinq langues), Editions du Signe, Strasbourg, 32 pages.
8. Les Oblates de l'Assomption (plaquette traduite en plusieurs langues), Les Editeurs du Rameau, Paris 1995, 33 pages.
9. TOUVENERAUD PIERRE, A.A., Origines des familles religieuses de l'Assomption (traduction en espagnol), Padri Assunzionisti, Rome 1972, 23 pages.
10. PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Plusieurs branches sur un même tronc. L' Assomption, une grande famille, Fiche 12 dans L'Esprit de l'Assomption d'après Emmanuel d'Alzon, Rome 1993, pages 89-96 (bibliographie en pages 95-96). * Pour la France : Assomptionnistes, Province de France, Paris 1992 (plaquette illustrée), 32 pages.

Vidéos

1. Audiovisuel à l'occasion du Centenaire de l'Assomption, 1980.
2. Vidéo Sur les pas du Père Emmanuel d'Alzon, ses racines cévenoles, sa vie, son œuvre, son message (de Jean-Claude POULIGNIER, A.A. et Catherine SESBOÛE), Nîmes 1980, durée 43 minutes.
3. Vidéo Planète Évangile. La dynamique Assomptionniste, 1999, durée 72 minutes (versions en plusieurs langues).
4. Vidéo Le Balkan crucifié. L'Eglise de Bulgarie dans la tourmente, (de Marie-Ange DONZE et Claude SAUVAGEOT), Paris 1995, durée 56 minutes (versions en plusieurs langues).

5. Vidéo L'Assomption et la Mission, novembre 2000, durée 40 minutes.
6. Vidéo L'Evangile sans frontière. La démarche assumptionniste, durée 30 minutes.
7. Vidéo Mère Marie-Eugénie et son temps. 1838-1898, 3ème épisode : L'amitié avec le Père d'Alzon, Religieuses de l'Assomption, 1997, durée 61 minutes.

La spiritualité

1. SEVE ANDRE, A.A., Ma vie c'est le Christ. Emmanuel d'Alzon (1810-1880), (traductions en anglais et espagnol), Editions du Centurion, Paris 1980, 184 pages.
2. L'esprit de l'Assomption d'après Emmanuel d'Alzon, [douze fiches de plusieurs auteurs assumptionnistes] (publié en cinq langues, sous la responsabilité du Conseil Général des Religieux de l'Assomption), Rome 1993, 101 pages.
3. LE GLEUHER RAPHAEL, A.A., Recueil de pensées du P. Emmanuel d'Alzon (1810-1880), (traduction en espagnol), Pont l'Abbé-d'Arnoult 1968, 476 pensées.

POUR LE NOVICIAT

Le Maître des novices proposera des lectures :

- pour connaître le Père d'Alzon et le contexte dans lequel il a vécu ;
- pour connaître la spiritualité du Père d'Alzon et de l'Assomption ;
- pour connaître l'histoire de la Congrégation ;
- sur la vie religieuse et sur les vœux ;
- pour connaître saint Augustin et sa spiritualité.

Objectif : Lecture des textes fondamentaux du Père d'Alzon, de quelques études sur la spiritualité de la Congrégation et de quelques ouvrages de et sur saint Augustin.

Textes fondamentaux du Père d'Alzon

1. Directoire (1859), ES 15-126 (traductions en anglais, espagnol, portugais).
2. Premières Constitutions des Augustins de l'Assomption : 1855-1865, Rome 1966, 243 pages (traduction en espagnol).
3. Quatre lettres au Maître des Novices (1868-1869), ES 147-172 (traductions en anglais, espagnol, portugais).
4. Instructions de clôture des Chapitres généraux de 1868 et de 1873, ES 128-146 et 173-190 (traductions en anglais, espagnol, portugais).
5. Notes sur la fin et l'esprit de l'Ordre (1845-1850), ES 644-648.
6. Circulaire sur les vœux (1876), ES 687-691.
7. Différents textes sur le Royaume et sur l'esprit de l'Assomption (1870-1877), ES 659-724.
8. Circulaires aux membres des Chapitres Généraux : 1874-1875, ES 191-289 (traduction en espagnol).
9. Sur l'Eucharistie, ES 947-987 et dans Les Cahiers d'Alzon N° 2 (traduction en espagnol).
10. Emmanuel d'Alzon. Dossier sur la Vie et les Vertus, Rome 1986, volume I : Sommaire de la vie et des vertus, 138 pages; volume II (tomes I et II) : Documentation biographique, 1083 pages.
11. TAVARD GEORGES, A.A., Le Père d'Alzon et la Croix de Jésus. Les lettres aux Adoratrices, Maison généralice, Rome 1992, 114 pages.
12. TAVARD GEORGES, A.A., Emmanuel d'Alzon, textes spirituels, Du Cerf, Paris 2003, 217 pages.

Études sur la spiritualité de la Congrégation

1. PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Le Père Emmanuel d'Alzon par lui-même. Anthologie alzonienne. Contextes, thèmes et textes, données biographiques, indications bibliographiques et questionnaires, (traductions en espagnol et portugais, en préparation dans d'autres langues), Maison généralice des Augustins de l'Assomption, Bayard Service Édition, Rome 2003, 288 pages.
2. SAGE ATHANASE, A.A., Un Maître Spirituel du dix-neuvième siècle. Les étapes de la pensée du Père Emmanuel d'Alzon, (traduction en espagnol), Rome 1958, 228 pages.

3. SAGE ATHANASE, A.A., El espíritu de la Asunción, (Retraite aux Supérieurs Majeurs, Rome 20-27 mai 1955), (traduction en espagnol du manuscrit français inédit), Religiosos Asuncionistas, Santiago de Chile, 2000, 147 pages.
4. SAGE ATHANASE, A.A., La Spiritualité de l'Assomption (Retraite donnée à Worcester en 1958), Série Centenaire 1980, N° 10, Rome 1986, 115 pages.
5. SAGE ATHANASE, A.A., Présentation du Directoire, dans Mélanges Emmanuel d'Alzon (Conférences de la "Semaine Alzonienne", Hal, 14-19 mai 1951), Saint-Gérard 1952, pages 101133.
6. SAGE ATHANASE, A.A., Notes sur l'histoire du Directoire, dans Pages d'Archives, N° 2 (mars 1955), pages 21-31.
7. SAGE ATHANASE, A.A., Commentaire du Directoire, dans Cahiers d'Alzon, annexe, sous le titre de Commentaire du Guide Spirituel de Vie Intérieure, Bar-Le-Duc 1959, 173 pages.
8. SAGE ATHANASE, A.A., Quatre Essais sur notre vie assumptionniste, dans Approches et Recherches, Maison Généralice, Rome 1968, pages 125-189.
9. TAVARD GEORGES, A.A., Le Poids de Dieu. La spiritualité trinitaire d'Emmanuel d'Alzon (traductions en anglais, espagnol et portugais), Série Centenaire 1980, N° 5, Paris 1982, 162 pages.
10. CAYRE FULBERT, A.A., L'originalité du Père d'Alzon en spiritualité, dans Mélanges Emmanuel d'Alzon (Conférences de la "Semaine Alzonienne", Hal, 14-19 mai 1951), Saint-Gérard 1952, pages 83-99.
11. CAYRE FULBERT, A.A., La spiritualité des religieux de l'Assomption, Assomption, Louvain et Paris, 1931, 62 páginas.
12. TOUVENERAUD PIERRE, A.A., Le critère de fidélité à l'esprit du fondateur, dans Approches et Recherches, Maison Généralice, Rome 1968, pages 191-255.
13. DUFAULT WILFRID J., A.A., The spiritual legacy of Emmanuel d'Alzon, (traduction en espagnol), Milton (MA) 1988, 209 pages.
14. DUFAULT WILFRID J., A.A., Emmanuel d'Alzon Apostle for our time, (traduction en espagnol), Worcester 1994, 57 pages.
15. MARECHAL CLAUDE, A.A., El carisma de la Asunción, Madrid (27-29 décembre), 1999, 54 pages.

16. TAVARD GEORGES, A.A., La foi et le Royaume. Emmanuel d'Alzon et la spiritualité de l'Assomption, Du Cerf, Paris 2003, 179 pages.

Ouvrages de et sur saint Augustin

1. AUGUSTIN, Les Confessions.
2. AUGUSTIN, La Cité de Dieu, chapitres XIII, XIV, XIX, XX, XXII.
3. AUGUSTIN, Commentaire à l'évangile et à la Première Lettre de saint Jean.
4. AUGUSTIN, Commentaires sur le Notre Père et du Sermon sur la Montagne.
5. AUGUSTIN, Lettre 139 (à Proba) et Lettre 187.
6. AUGUSTIN, Sermons XXIII, LVI, CXXXV, CCCLXV, CCCLXVI.
7. AUGUSTIN, De sancta virginitate.
8. AUGUSTIN, De opere monachorum.
9. POSSIDIUS DE CALAME, Vie d'Augustin d'Hippone, collection Les Pères dans la foi, Migne 56, Brépols, 1994.
10. SAGE ATHANASE, A.A., La Règle de saint Augustin commentée par ses écrits, La vie augustinienne, Paris 1961, 280 pages.
11. SAGE ATHANASE, A.A., La vie religieuse selon saint Augustin, La vie augustinienne, Paris 1972, 270 pages.
12. CAYRE FULBERT, A.A., Vers l'action avec saint Augustin. La spiritualité du Père d'Alzon, Lethielleux, Paris 1950, 230 pages.
13. JEAN-PAUL II, Augustinum Hipponensem, 28 août 1986.
14. Supérieurs Généraux de la Famille Augustinienne, La Conversion de saint Augustin. Lumière sur notre chemin, Message pour le XVI Centenaire de la Conversion et du Baptême de Saint Augustin, 24 avril 1986, 39 pages.
15. NEUSCH MARCEL, A.A., Augustin, un chemin de conversion. Une introduction aux Confessions, Desclée de Brouwer, Paris 1986, 138 pages.
16. NEUSCH MARCEL, A.A., Initiation à saint Augustin, maître spirituel, Du Cerf, Paris 2003, 281 pages.
17. NEUSCH MARCEL, A.A., Saint Augustin. L'amour sans mesure, Parole et Silence, 2001, 178 pages.
18. BOURQUE EDGAR, A.A., La prière assomptionniste à la lumière de saint Augustin, (Conférences données aux Essarts en 1989), fascicule de 143 pages.

19. MADEC GOULVEN, A.A., Petites études augustinienes, collection des Etudes Augustiniennes, Série Antiquité - 142, Paris 1994, 388 pages.
20. MADEC GOULVEN, A.A., Lectures augustinienes, collection des Etudes Augustiniennes, Série Antiquité - 168, Paris 2001, 388 pages.
21. MADEC GOULVEN, A.A., La Patrie et la Voie. Le Christ dans la vie et la pensée de saint Augustin, Desclée, Paris 1989, 346 pages.
22. SERGE LANCEL, Saint Augustin, Fayard, 1999, 792 pages.
23. BROWN PETER, La vie de saint Augustin, Collection Seuil Histoire, 2001, 675 pages.

* Voir aussi dans la Revue Itinéraires Augustiniens (Orantes de l'Assomption, Bonnelles, France) :

- N° 7 (consacrée à l'amitié) (1992) : PERIER-MUZET JEANPAUL, A.A., Le Père d'Alzon, un familier d'Augustin, pages 25-32.
- N° 25 (2001) : MONSCH CHARLES, A.A., Emmanuel d'Alzon, lecteur assidu de saint Augustin, pages 31-42.
- N° 28 (2002) : MADEC GOULVEN, A.A., Augustin (354-430), un saint comme un autre, (une biographie), pages 5 à 46.

Histoire de la France du XIXe siècle

1. MILZA PIERRE et BERSTEIN SERGE, Histoire du XIXè siècle, Hatier, 1994, 503 pages.
2. Le XIXe siècle, « Collection grand amphi », Bréal 1995 (ouvrage très clair et pédagogique), 352 pages.
3. REMOND RENE, Introduction à l'histoire de notre temps, tome 2 : le XIXe siècle 1815-1914, Editions du Seuil, Paris 1974, 248 pages.
4. CHOLVY GERARD, HILAIRE YVES-MARIE, Histoire religieuse de la France, tome 1 : 1800-1880; tome 2 : 1880-1914, Collection "hommes et communautés", Privat, Toulouse 2000, 287 et 207 pages.
5. CHOLVY GERARD, Etre chrétien en France au XIXe siècle : 1790-1914, Du Seuil, Paris 1997, 178 pages.

POUR LE POST-NOVICIAT ET LA FORMATION PERMANENTE

Le profès sera invité à poursuivre sa formation par des lectures :

- pour approfondir la spiritualité de l'Assomption ;
- pour connaître la vie et la mission actuelles de la Congrégation :
 - par les Bulletins de la Congrégation et de la Province ;
 - par les documents officiels de la Congrégation (Chapitres généraux et provinciaux, Lettres des Supérieurs Majeurs) ;
- - sur la vie religieuse ;
- - sur saint Augustin et les Pères de l'Église.

Objectif : Lectures pour compléter la connaissance du Père d'Alzon et la connaissance de la spiritualité et de l'histoire de la Congrégation.

1. TOUJOUSE THERESE-MAYLIS, R.A., Marie-Eugénie et le Père d'Alzon, intuitions communes, influence réciproque ?, Études d'archives, n° 4, novembre 1988, 90 pages.
2. Emmanuel d'Alzon dans la Société et l'Église du XIX^e siècle, Colloque d'histoire, décembre 1980, Le Centurion, Paris 1982, 334 pages.
3. Identité religieuse et vie assomptionniste, Session de Nîmes 1995, Rencontres assomptionnistes N° 3, Paris 1995, 151 pages.
4. Deux siècles d'Assomption, le regard des historiens, Rencontres assomptionnistes N° 7, Paris 2003, 237 pages.
5. L'aventure missionnaire de l'Assomption, Colloque à Lyon année 2000, Rome 2005.
6. Mémoire Assomptionniste, Écrits au fil des ans 1850-2000, Editions du Bugey, Le Bourget-du-Lac 2000, 181 pages.
7. VAILHE SIMEON, A.A., Vie du P. Emmanuel d'Alzon (1810-1880), tome I (1810-1851) et tome II (1851-1880), Bonne Presse, Paris 1927 et 1934, 602 et 792 pages.
8. TAVARD GEORGES, A.A., Le Père d'Alzon au Premier Concile du Vatican, Rome 1996, 66 pages.
9. COLETTE AUBAIN, A.A., Le P. Emmanuel d'Alzon. Hommages à son œuvre apostolique. Témoignages sur sa sainteté, dans Pages d'Archives, N° 8 (mai 1958), pages 205-319.

10. COLETTE AUBAIN, A.A., Le Père d'Alzon et le drame final de F. de Lamennais, dans Pages d'Archives, N° 9 (août 1958), pages 321-344.
11. TOUVENERAUD PIERRE, A.A., La participation du Père d'Alzon à la défense des États Pontificaux : 1859-1863, dans Pages d'Archives, N° 12 (octobre 1960), pages 385-410.
12. TOUVENERAUD PIERRE, A.A., L'humble grandeur de la mort du Père d'Alzon, Série Centenaire 1980, N° 2, Rome 1979, 104 pages.
13. BUGNARD NOËL, A.A., Le P. Emmanuel d'Alzon et les vocations, Série Centenaire 1980, N° 3, Rome 1979, 89 pages.
14. WALTER JULIAN, A.A., Les Assomptionnistes au Proche-Orient (1863-1980), (version aussi en anglais), Série Centenaire 1980, N° 6, Paris 1982, 84 pages.
15. OLIVIER DANIEL, A.A., Le Père d'Alzon et l'œcuménisme, Série Centenaire 1980, N° 7, Rome 1980, 79 pages.
16. GUISSARD LUCIEN, A.A., PIERRARD PIERRE, WENGER ANTOINE, A.A., Hier et aujourd'hui, d'Alzon et l'Assomption, Série Centenaire 1980 - Conférences, Paris 1982, 90 pages.
17. Héritiers de l'Évangile. Prier trente jours avec les religieux de l'Assomption, Bayard Éditions-Centurion, Paris 1999, 193 pages.
18. CLEUX ANGELOME, A.A., Emmanuel d'Alzon homme d'Eglise, Editions du Centre d'Alzon, Saint-Gérard (Belgique) 1961, 187 pages.
19. MONVAL JEAN, Les Assomptionnistes, Grasset, Paris 1939, 256 pages.
20. PEPIN ADRIEN, A.A., Les Religieux de l'Assomption, Bonne Presse, Paris 1963, 252 pages.
21. QUENARD GERVAIS, A.A., Les Augustins de l'Assomption, origines, esprit et organisation, œuvres, Maison de la Bonne Presse, Paris 1928, 172 pages.
22. GIRARD-REYDET JOSEPH, A.A., Le Père Gervais Quenard, Supérieur général des Assomptionnistes (1875-1961), Maison de la Bonne Presse, Paris 1967, 302 pages (traduction en espagnol en préparation).

* Pour une connaissance des premiers disciples du Père d'Alzon, voir la bibliographie signalée par JEAN-PAUL PERIER-MUZET, A.A., dans Le Père d'Alzon par lui-même. Anthologie alzonienne :

- pour le P. Étienne Pernet : page 88.
- pour le P. François Picard : page 134. Lire aussi le livre de DECOUX JACQUELINE, François Picard, l'engagement d'un homme pour "faire en toute chose la volonté de Dieu", Éditions du Signe, Paris 2003, 128 pages.
- pour le P. Vincent de Paul Bailly : page 160. - pour le P. Victorin Galabert : page 130. Lire aussi son Journal, tomes I et II, Sofia 1998 et 2000.

* Voir aussi : PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Notices Biographiques des Religieux de l'Assomption, Rome, 2000-2001, 5 tomes.

* Pour connaître nos trois frères martyrs de Bulgarie :

- HOLZER BERNARD, A.A. et MICHEL JEAN-BAPTISTE, Les rideaux rouges de Sofia. Trois simples prêtres martyrs, fusillés, bienheureux, Bayard, Paris 2003, 172 pages.
- GALLAY PIERRE, A.A., Le Martyre de trois Assomptionnistes bulgares, (brochure en sept langues), Bayard Service Editions, 2002, 28 pages.

* Pour une réflexion sur la vie religieuse :

- Jean-Paul II, Exhort. ap. post-syn. *Vita consecrata*, 25 mars 1996.
- *Réjouissez-vous*. Lettre de la Congrégation pour les Instituts de la vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, Février 2014.
- *Lignes d'orientation pour la gestion des biens dans les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique*. CIVCSA. Août 2014
- LAVIGNE J.C., *Pour qu'ils aient la vie en abondance. La vie religieuse*, Paris, Cerf, 2010.
- LAVIGNE J.C., *Voici, je viens. La vocation religieuse*, Bayard, Paris, 2012.

POUR LES MINISTÈRES ORDONNÉS

Quelques lectures seront particulièrement utiles pour les premières années de ministère :

1. Documents du Magistère :
 - Concile Vatican II : Lumen Gentium, Gaudium et Spes,
 - Encycliques papales : Mater et Magistra (1961), Evangelii nuntiandi (1975), Redemptio hominis (1979), Redemptoris Mater (1987), Redemptoris Missio (1990), Pastores dabo vobis (1992), Ut unum sint (1995, sur l'œcuménisme), Novo millennio ineunte (2000).... - Documents de l'Église locale et du continent : Ecclesia in Africa (1995), Ecclesia in America (1999), Ecclesia in Asia (1999), Ecclesia in Europa (2003).
 - FRANÇOIS, *Evangelii Gaudium. Exhortation apostolique*, 26 novembre 2013.
2. Lectures pour connaître la vie et la mission actuelles de la Congrégation.
3. Lectures pour approfondir la spiritualité de l'Assomption.
4. Lectures concernant l'œcuménisme et le dialogue inter-religieux.

POUR LA FORMATION DES FORMATEURS

Ceux qui se destinent ou qui assument déjà des responsabilités dans la formation auront le souci de connaître la bibliographie proposée aux candidats et religieux en formation. Ils liront avec profit:

1. PERIER-MUZET JEAN-PAUL, A.A., Petit manuel. Histoire de l'Assomption, Rome 2003, 185 pages.
2. GUY LESPINAY, Être formateur aujourd'hui : la formation à la vie religieuse : l'appel, le discernement, l'adaptation, Médiaspaul, Montréal 2002, 221 pages.
3. JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale Vita Consecrata (1996).
4. MARECHAL CLAUDE, A.A., Initier les jeunes à la vie communautaire apostolique : Le cœur de la formation à l'Assomption, Louvain, juillet 1996 (traduction en espagnol).

INDEX THEMATIQUE

A

Acceptation du regard d'autrui sur sa vie : n°109.

Accompagnateur

~ durant la phase préparatoire à l'admission : n° 34.

~ spirituel : n° 31, 55, 63,72, 76, 98,104,196.

Accompagnement : n° 27, 54, 57, 62, 70, 102, 114, 124, 155, 159, 165,181, 183, 194.

~ des novices : n°69.

~ du diacre et du nouveau prêtre : n°162, 163, 165, 166, 168, 169, 175.

Accueil : n° 26, 52, 53, 55, 58, 59,140.

~ du pardon : n° 104.

Action de Dieu : n° 9, 13.

Adaptation > Flexibilité : n° 24, 91, 115, 117, 141.

Affection fraternelle : n° 111.

Affectivité : n° 81.

Affermir (s') : n° 122.

Alliance : n° 71, 98, 199.

Alzon E. d'(Fondateur) : n° 4, 5, 8, 17, 18, 45, 67, 76, 83, 85, 86, 90, 91, 95, 96, 98, 122,184, 185, 188, 189, 195.

Amour : n° 6, 83, 84, 109, 141, 152.

~ de Dieu : n° 12, 84.

~ du Père : n° 74, 107.

~ de Jésus-Christ : n° 6, 39, 67, 74, 82, 85.

~ de l'Eglise : n° 22, 82, 85, 138.

~ de Marie : n° 83.

~ des autres, fraternel, de charité : n° 78, 80.

~ triple amour : n° 83.

Anthropologie : n° 27, 190.

Annonce de Jésus-Christ (de l'Evangile) : n° 21, 152.

~ du Règne (du Royaume) : n° 39, 40.

~ de la Parole : n° 134.

Apostolat : n° 12, 19, 20, 36, 83, 85-88, 146, 148, 160, 161.

Apôtre : n° 4, 18-23, 44, 70, 85-88, 113-118, 146, 148-152, 178, 179, 189.

Apostolique, première nomination : n° 119-120.

Appel de Dieu : n° 1, 3, 9, 24, 52, 62, 83, 142.

~ à la vie religieuse : n° 38.

~ à l'Assomption : n° 187.

~ aux ministères n° 153.

~ de la mission : n° 184, 187.

~ de l'Eglise : n° 21.

~ de l'Esprit : n° 70.

~ du Monde : n° 21.

Apprentissage : n° 10, 14, 24, 41, 44, 75, 110, 131.

Approfondissement : n° 97, 109, 184, 186, 187, 192.

Apptitude : n° 3, 5, 37, 48, 99, 123, 124, 127, 139.

Ascèse : n° 111.

Assomptionniste

~ (Alliance) : n° 98.

~ (Apostolat) : n° 20.

~ (Commission) : n° 185.

~ (Communauté) : n° 56, 59, 61, 66, 89, 118.

~ (Formation) : n° 1, 4, 121, 128, 193.

~ (Histoire) : n° 92.

~ (Religieux) : n° 12, 37, 48, 74, 82, 149, 153, 154, 178, 179, 189.

~ (Rencontre) : n° 80.

~ (Spiritualité) : n° 27, 190.

~ (Vie religieuse) : n° 5, 6, 33, 47, 52, 62, 66, 67, 98, 188.

Attitudes : n° 22, 33, 44, 47, 70, 86, 114, 131, 148, 150, 155, 163, 168.

Audace : n° 147.

Augustin saint : n° 8, 12, 67, 80, 93, 95, 122, 184, 189, 195.

B

Bréviaire : n° 184.

Bulletins d'informations assomptionnistes : n° 80.

C

Capacité personnelle : n° 3, 52, 62, 64, 109, 111, 112, 114, 115, 123, 142.

Causes de Dieu et de l'homme : n° 18, 114.

Chapitre local : n° 108.

Charisme de l'Assomption : n° 2, 18, 67, 91, 97, 122, 133, 156, 182, 183, 187.
 ~ du Père d'Alzon : n° 86, 122, 185.
 ~ personnel : n° 132.

Charité : n° 7, 18, 74, 81, 83.

Chasteté religieuse : n° 83, 111.

Chemin (cheminement : d'Évangile, de vie) : n° 7, 11, 30, 34, 54, 62, 76, 83, 89, 96, 109, 199.

Christ > *Jésus-Christ* : page 5, 6 n° 6, 7, 12, 18, 21, 24, 34, 39, 43, 44, 60, 66, 67, 70, 74, 75, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 97, 103, 105, 106, 109, 111, 122, 133, 148, 152, 188.

CGO : n° 120.

CGP : n° 28, 50, 119.

Collaboration active : n° 24, 25, 162.
 ~ avec laïcs : n° 22, 26, 98.

Commission de formation : n° 25, 70, 172, 196.

Commissions assomptionnistes : n° 185.

Communauté : n° 5, 12, 13, 14, 18, 19, 25, 26, 35, 52, 55, 59, 61, 62, 64, 68, 80, 82, 84, 89, 92, 97, 99, 100, 104, 105, 108, 110, 111, 115, 116, 118, 126, 142, 146, 147, 159, 162, 169, 177, 189, 196.
 ~ apostolique : n° 2, 4, 12-13, 42, 61, 78-80, 108, 146, 156, 158-160, 178.
 ~ d'accueil : n° 37.
 ~ de formation : n° 26, 192.
 ~ de noviciat : n° 68, 78, 80.
 ~ engagée avec les défavorisés : n° 110.
 ~ chrétienne : n° 137.
 ~ locale : n° 16, 158, 172, 175.
 ~ internationale : n° 27, 118.
 ~ provinciale : n° 16.

Conférence des Religieux : n° 192, 197.

Confesseur : n° 63, 72.

Confiance : n° 62, 99.

Congrégation : n° 1, 3, 17, 23, 24, 41, 48, 52, 56, 58, 62, 67, 90, 95, 97, 98, 99, 112, 113, 114, 115, 119, 120, 129, 133, 138, 180, 181, 183, 187.
 ~ Assomptionniste : n° 70.
 ~ (s) de l'Assomption > Famille de l'Assomption : n° 16.
 ~ Internationale : n° 119.

Connaissance de Jésus-Christ : n° 6, 39.
 ~ de soi : n° 34, 52, 56, 64.
 ~ du Père d'Alzon : n° 90, 91, 95, 98.
 ~ des réalités du monde, des cultures : n° 114, 186.
 ~ mutuelle : n° 52, 53.
 Conscience : n° 40, 55, 84, 87, 104.
 Conseil
 ~ General Plénière (CGP) : n° 28, 50, 119.
 ~ General Ordinaire (CGO) : n° 120.
 ~ de Province : n° 25.
 ~ Provincial : n° 25, 172, 175.
 Conseils évangéliques : n° 67, 70, 81.
 Conversion : n° 14, 87, 108, 182.
 Cordialité : n° 5, 80, 108.
 Coresponsabilité : n° 15, 22, 80, 108.
 Correction fraternelle : n° 80.
 Croissance : 67, 99, 106, 182.
 Culture : n° 2, 24, 122, 135, 186, 190.
 ~ interculturel : n° 56, 140.
 ~ multiculturel, pluriculturel, diversité culturelle : n° 73, 80, 91, 97,
 118, 150.
 Curiosité intellectuelle : n° 62.

D

Décision : n° 24, 30, 31, 57, 101, 109, 111, 112.
 Dépassement : n° 14, 188.
 Dépouillement : n° 2.
 Désintéressement : n° 5, 148, 194.
 Désir : n° 36, 117, 139, 188.
 ~ du Christ : n° 21, 34, 39, 66.
 ~ de s'engager dans la vie religieuse : n° 33, 47, 48, 62.
 Détachement : n° 111.
 Diacre : n° 43, 136, 137, 142, 148, 149, 156, 158, 162, 163, 168 a.
 Diaconat : n° 131-168, 172-174, 175, 176, page 79, 83, 84.
 ~ permanent : n° 131.
 Dialogue : n° 24, 27, 115, 120, 123, 124, 140, 146.

Dieu : n° 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18, 24, 31, 36, 39, 52, 62, 64,74, 75, 76, 77, 81, 82, 83, 84, 86, 89, 95, 98, 104, 106, 107, 114, 122, 130, 134, 142, 153, 188, 189.

Direction spirituelle : n° 104.

Discernement : n° 24, 31, 33, 47, 52, 53, 62, 119, 120.

Discipline personnelle : n° 109.

Disponibilité : n° 67, 112, 115, 117, 139, 147.

Documents officiels de Congrégation : n° 98, 188.

Don > Aptitude : n° 3.

~ de Dieu : n° 7, 153, 189.

~ de soi : n° 39, 111.

Droiture : n° 5.

Droit Canonique : n° 24.

~ de Dieu : n° 84.

Durée : n° 24, 49, 57, 65, 127, 168.

Dynamisme : n° 2.

E

Eglise : n° 1, 3, 9, 18, 21, 22, 24, 26, 36, 40, 43, 64, 69, 75, 77, 83, 85, 86, 88, 93, 96, 104, 105, 109, 110, 112, 115, 116, 123, 124, 127, 138, 153,154, 156, 163, 177, 179, 182, 183, 185, 199.

~ locale : n° 104, 138, 163, 177.

Endurance > Persévérance : n°41.

Engagement : n° 5, 41, 42, 58, 95, 97, 103, 107, 108, 109, 116, 157, 173, 188.

~ définitif : n° 41, 42, 95, 107, 109.

Enracinement : n° 41, 81.

Enseignement social de l'Eglise : n° 110.

Epanouissement > Croissance : n° 62.

Equilibre : n° 5, 109, 125, 163.

Espérance : n° 7, 74, 81, 82, 109.

Esprit de l'Assomption : n° 2, 12, 24, 44, 70, 85, 96.

~ de famille : n° 80.

~ de foi : n° 47.

~ doctrinal, social, œcuménique : n° 121, 141.

~ du Père d'Alzon (Fondateur) : n° 17, 18, 67, 85, 86, 90.

~ droiture de : n° 5.

Esprit (- Saint) : n° 7, 38, 70, 112, 142, 182, 188.

Etude (s) : n° 20, 45 note, 50, 59, 67, 69, 75 note, 82, 98, 99, 105, 110, 114, 123, 124, 125, 126, 127, 160, 173, 183, 186.
~spécialisées : n° 99.
Eucharistie : n° 75, 108, 130, 143.
Evaluation (et auto-évaluation) : n° 28, 30, 100, 101, 108, 167, 168, 170.
~ grilles pages 68-82.
Evangile : n° 7, 96, 103, 105, 109, 116, 138, 188.
Evangéliser-évangélisation : n° 80.
Evêque : n° 171.
Exercice du pouvoir : n° 81.
Exigences : n° 5, 62, 66, 123, 124.
Expérience de Dieu : n° 74, 104, 107.
~ de Jésus-Christ : n° 74, 188.

F

Famille d'origine : 54.
Famille de l'Assomption : n° 16, 31, 63, 70, 80, 95, 96, 109, 128, 195, page 86.
Fidélité : n° 10, 41, 46, 98, 107, 109, 182, 185, 189.
Flexibilité : n° 51.
Foi : n° 4, 7, 26, 44, 47, 74, 81, 84, 99, 103, 107, 108, 109, 122, 125, 142, 145, 154, 178, 188, 199.
~en Jésus-Christ : n° 60, 80, 97.
Formateur (s) : n° 1, 24, 25, 29-31, 37, 46, 54, 55, 62, 63, 98, 99, 100, 102, 127, 130, 189-199.
~ responsable de la Formation dans la Province : n° 25.
~ responsable de la Formation permanente : n° 32.
Formation : n° 1-4, 7, 8, 14, 16, 20, 21, 23-27, 29-33, 41- 43, 45, 46, 47, 49, 54, 55, 56, 57, 58-65 (des postulants), 66-94 (des novices) 95-120 (des profès), 121-129, 131-176 (aux ministères ordonnés) 189.
~ assomptionniste : n° 1, 4, 121, 128, 193.
~ apostolique : n° 131.
~ aux ministères : n° 43-44.
~ chrétienne : n° 49, 57, 123.
~ de base : n° 123.
~ de formateurs : n° 189-199.
~ doctrinale : n° 121-129, 132. 185.
~ du Frère (religieux laïc) : n° 132.

- ~ du Maître des novices : n° 27.
- ~ humaine : n° 3, 49, 57, 99, 123.
- ~ intellectuelle : n° 25, 136.
- ~ pastorale : n° 25, 99, 136.
- ~ permanente : n° 32, 45-46, 177-188.
- ~ professionnelle : n° 132, 157, 183, 186.
- ~ religieuse ou spirituelle : n° 3, 99, 136, 183.
- ~ spécialisée : n° 99, 123.

Franchise : n° 5, 80, 84, 108.

G

Générosité : n° 5, 66, 109.

H

Hardiesse : n° 5.

Histoire de l'Assomption : n° 17, 27, 64, 89, 92-93, 98, 109, 195.

~ du XIXe siècle : n° 123.

~ personnelle : n° 3, 54, 74.

Homme de foi : n° 4, 5-11, 74-77, 103-107, 142-145, 178, 199.

~ de foi et homme de son temps : n° 74, 107, 199.

~ homme de son temps : n° 21, 118, 149, 179.

~ de communion : n° 150.

Humilité : n° 80, 147.

I.

Identité : n° 2.

Initiative : n° 5, 15, 22, 25, 112, 115, 117, 138, 139, 148, 177, 188.

Intégration-Insertion : n° 41, 92, 95, 110, 111, 114, 116, 132, 164, 171, 191.

Intériorisation-Intériorité : n° 20, 97, 98.

Interculturalité - interculturel : n° 56, 97, 140.

Internationalité - international : n° 16, 17, 27, 56, 73, 80, 93, 97, 99, 118, 119, 186.

J

Jésus-Christ : n° 6,18, 21, 39, 60, 66, 70, 74, 80, 83, 97, 105, 106, 122, 148, 152.

Joie : n° 14, 80, 106, 111.

Justice - injustice : n° 110, 152, 185.

L

Laïcs : n° 22, 26, 71, 98, 115, 132, 151, 175, 199.

Lecture : n° 17, 56, 62, 64, 80, 98, 181, 187, 192.

Liberté : n° 31, 47, 63, 84, 99, 108, 110, 112, 176.

Lieux d'enseignement (Lieux de formation) : n° 127, 128.

Loisirs : n° 111.

Loyauté : n° 47.

M

Magistère ecclésial : n° 75, 186.

Maître des novices : n° 27-28, 39, 68, 70-72, 75, 76, 84.

Maîtrise de soi : n° 81, 109.

Marie, la Vierge : n° 7, 83.

Maturation-Maturité : n° 24, 65, 144, 188.

Médias : n° 111, 123.

Ministères ordonnés : n° 3, 18, 42, 43-44, 121, 130-176.

~ de Lecteur et d'Acolyte : n° 130, 174.

Mission : n° 1, 6, 13, 18, 24, 25, 27, 41, 42, 43, 46, 64, 68, 71, 80, 85, 87, 88, 89, 96, 97, 99, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 123, 134, 135, 138, 147, 154, 162, 171, 185, 189, 190, 192, 195, 196.

~ de celui qui est en formation : n° 42, 43, 134, 147, 154, 162, 171.

~ de la communauté : n° 68, 116, 162.

~ de la Congrégation : n° 1, 24, 41, 97.

~ de la formation : n° 1, 184, 189-199.

~ de l'Eglise : n° 18, 64, 88, 112, 185.

~ du Formateur (ou Formateurs) : n° 1, 25, 27, 71, 195, 196.

Monde : n° 1, 4, 6, 9, 21, 26, 40, 96, 104, 114, 118, 149, 179, 182.

Motivations : n° 33, 47, 58, 60, 62, 122.

N

Nomination apostolique (première) : n° 42, 99, 119, 120, 139, 161.
Novice : n° 38, 39, 40, 66-94.
Noviciat : n° 27, 29, 33, 37, 38-40, 47, 50, 60, 62, 66-94, 105.

O

Obéissance religieuse : n° 84, 112.
Ordination diaconale : n° 24, 130, 172-174.
~ presbytérale : n° 24, 120, 161, 168, 175-176.
Ouverture : n° 22, 26, 97, 104, 110, 111, 112, 140.

P

Parole de Dieu (Bible, Ecriture, lectio divina) : n° 8, 64, 74, 77, 104, 130, 134, 184.
Partage (de vie, de foi, de l'apostolat) : n° 15, 26, 82, 88, 97, 104, 108, 109, 110, 112, 114, 115, 116, 122, 140, 146, 160, 165, 181, 194, 197, 198.
~ des tâches (services) : n° 53.
Participation active : n° 15, 55, 75, 98, 108.
~ apostolique : n° 53, 116, 185.
Passion du Règne (ou du Royaume) : n° 2, 67.
~ pour Dieu : n° 86.
Pasteur : n° 44, 133, 165.
Patience : n° 41.
Patristique : n° 75, 123.
Pauvres : n° 21, 110, 116.
Pauvreté religieuse : n° 82, 110.
Pédagogie : n° 2, 27, 190.
Persévérance (durer, endurer, endurance) : n° 10, 98, 106, 109, 145.
Personne - Personnalité : n° 1, 6, 24, 49, 52, 54, 80, 96, 182.
Post-noviciat : n° 41-42, 95-120.
Postulat (postulant) : n° 50, 52, 58-65, 79.
Pré-noviciat : n° 33-37, 47-50.
Pré-postulat : n° 50, 51-52, 58.
Presbytérale : n° 24, 120, 161, 167, 170, 175-176.
Presbytérat : n° 131, 158, 176.
Prière apostolique : n° 44, 101, 104, 114, 116, 136, 146, 154, 160.

~ combat, exigence : n° 10, 46, 62, 67, 75, 85, 106, 109, 123, 124, 173, 175.

~ ecclésiale et liturgique : n° 64, 75, 76, 101, 103, 104.

~ initiation : n° 31, 56, 64, 68, 77, 131.

~ participation, régularité : n° 26, 73, 76, 80, 99, 100, 105, 108, 116, 185, 192.

~ personnelle et communautaire : n° 7, 13, 15, 53, 56, 75, 76, 79, 108, 116, 142, 160, 170.

Profession perpétuelle : n° 45, 101, 120, 173, 188.

~ temporaire : n° 98, 109.

Programme d'études : n° 99, 121-126, 127-129.

~ (plan) de formation : 1, 32, 54, 55, 56, 64-65, 69, 96, 98, 127, 128, 195, 196, 190.

~ de formation de formateurs : n° 190-192, 195.

~ diaconal : n° 24, 130, 158, 162, 163, 165, 166-168.

~ du nouveau prêtre : n° 159, 169-171.

~ du religieux laïc : n° 132.

~ de formation permanente : n° 183-187.

Progression : n° 24.

Projet apostolique de communauté : n° 23, 26.

~ de Congrégation : n° 23, 67, 97, 113, 133.

~ de Province : n° 23, 25, 112, 113, 117, 132.

~ personnel : n° 6, 23, 62, 66, 100, 117, 114.

~ de Dieu : n° 18.

Projet de vie évangélique : n° 66, 69.

~ de vie personnelle : n° 6, 7, 11, 62, 66, 96-97, 100, 114.

~ de vie religieuse assomptionniste > vie religieuse assomptionniste : n° 67, 109.

Psychologie : n° 27, 190.

Q

Questionnement : n° 146.

R

Radicalité : n° 83.

Rapports, demandes (candidat ou religieux en formation, Formateur, accompagnateur, communauté) : n° 37, 52, 58, 60, 70, 158, 167, 172, 174, 175, 176.

Réalisation de soi : n° 2, 35, 70, 182.

Réconciliation (sacrement) : n° 75, 143.

Recyclage : n° 186.

Règle de saint Augustin : n° 12, 67.

Règle de Vie A.A. : n° 49, 67, 96, 116.

Règne ou Royaume : n° 2, 3, 4, 12, 13, 18, 39, 40, 67, 85, 140, 146, 149, 153, 156, 178.

Relations avec les autres : n° 15, 54, 64, 84, 105, 111, 150, 163.

Relecture de vie, de foi : n° 54, 101, 104, 160, 181.

Religieux chargé (désigné) de l'accompagnement : n° 57, 58, 169, 170.

Rencontres : n° 25, 26, 30, 54, 55, 61, 62 (contacts), 67, 80, 98, 104, 108, 127, 158, 162, 165, 186, 187, 197.

Rendre compte de sa vie : n° 112.

Renoncement : n° 67, 70, 109.

Respect mutuel : n° 24, 80.

Responsabilité : n° 27, 105, 110, 112, 168, 170, 177, 188.

Responsable de la formation > Formateur.

Retraite spirituelle : n° 17, 108, 184, 187.

Réunions : n° 105, 108, 158.

Rupture : n° 6, 67.

S

Sacerdoce (voir presbytérat).

Sacrements : 75, 143.

Santé : n° 62.

Séjour dans une autre communauté ou dans un autre pays : n° 118.

Sérénité : n° 111.

Service (serviteur) : n° 1, 3, 18, 22, 39, 56, 70, 80, 82, 84, 108, 109, 116, 133, 158, 185.

~ de Dieu : n° 36, 84, 189.

~ de l'Eglise : n° 3, 22, 36, 116, 153, 156.

~ du Royaume : n° 3, 153, 156.

Session : n° 17, 27, 56, 127, 186, 187, 192.

Sexualité : n° 111.

Sexuels

~ abus : n° 70.

Simplicité : n° 5, 15, 80, 82, 109, 110.

Solidarité avec les hommes : n° 6, 110.

~ religieuse : n° 15, 22, 109, 112, 117.

Solidité : n° 34, 36, 52, 145.

Solitude : n° 111.

Spiritualité assumptionniste : n° 8, 27, 64, 98, 183, 190.

Stage apostolique : n° 88, 116, 192.

~ diaconal : n° 158, 166-168.

Suite du Christ (suivre le Christ) : n° 6, 7, 24, 34, 75, 81, 82, 83, 84, 103, 111.

Supérieur

~ Général : n° 28, 70, 119, 120, 166, 172, 175.

~ Provincial : n° 25, 28, 29, 58, 99, 132, 162, 164, 166, 170, 171, 172, 175.

Supérieurs Majeurs : n° 70.

T

Témoignage : n° 116, 175.

Témoin : n° 70, 74, 107.

Tradition augustinienne : n° 80, 93.

~ doctrinale, sociale, œcuménique : n° 3.

~ spirituelle, communautaire et apostolique de l'Assomption : n° 70, 79, 89-94.

Transformation en Jésus-Christ (s'identifier à Lui) : n° 66, 106.

Transparence : n° 109.

Travail : n° 59, 82, 98, 110, 124, 127, 136, 141, 188.

~ en équipe : n° 115, 151.

U

Unification de sa vie : n° 97, 105.

Usage des biens : n° 81.

~ des médias : n° 111.

V

Valeurs évangéliques : n° 52.

~ humaines : n° 21, 52.

Vérité, Unité, Charité : n° 18.

Vertus humaines > Qualités humaines : n° 5.

~ théologiques : n° 74, 81.

Vie communautaire : n° 26, 53, 56, 61, 65, 66, 78, 80, 95, 108.

~de la communauté : n° 16, 55.

~ économique de la communauté : n° 108.

~ religieuse assomptionniste : n° 1, 5, 24, 27, 30, 33, 38, 44, 47, 52, 62, 66, 67, 97, 98, 109, 188.

~ religieuse apostolique : n° 5, 30, 97.

~ spirituelle : n° 31, 143.

Visites : n° 80.

Vocation (appel à la vie religieuse) : n° 6, 26, 52, 53, 54, 60, 62, 132, 154.

~ de la Congrégation : n° 1, 42, 96.

Vœux religieux : n° 68, 81-84, 97, 99.

Volonté de Dieu : n° 31, 70, 84.

Z

Zèle apostolique : n° 85, 86, 141, 188.

TABLE DES MATIERES

PRINCIPES GÉNÉRAUX	7
1. LES BUTS DE LA FORMATION	7
Des hommes de foi	8
<i>Convictions</i>	8
<i>Mise en œuvre</i>	9
Des religieux vivant en communauté apostolique	9
<i>Convictions</i>	9
<i>Mise en œuvre</i>	10
Des apôtres pour l'avènement du Royaume	10
<i>Convictions</i>	10
<i>Mise en œuvre</i>	11
2. CONDITIONS DE LA FORMATION	12
3. PRINCIPALES INSTANCES DE FORMATION	13
La Commission et le responsable de la formation	13
La communauté de formation	13
Le Maître des novices	14
Le formateur	14
L'accompagnateur spirituel	15
Le responsable de la formation permanente	15
4. UNE FORMATION PROGRESSIVE	16
Le pré-noviciat	16
Le noviciat	16
Le post-noviciat	17
La formation aux ministères ordonnés	17
La formation permanente	18
I – LE PRÉ-NOVICIAT	19
1. LE PRE-POSTULAT	19
Objectifs	20
Mise en œuvre	20
<i>Une expérience de vie communautaire</i>	20
<i>L'accompagnement par un formateur</i>	20
<i>La participation active du candidat</i>	21
<i>Le programme de formation</i>	21
Durée	21

2. LE POSTULAT	22
Objectifs	22
Mise en œuvre	23
<i>La vie en communauté apostolique</i>	23
<i>L'accompagnement par un formateur</i>	23
<i>L'accompagnateur spirituel</i>	24
<i>Le programme de formation</i>	24
Durée	24

II – LE NOVICIAT **25**

Objectifs	25
Mise en œuvre	25
<i>La communauté du noviciat</i>	25
<i>L'accompagnement par le Maître des novices</i>	26
<i>L'accompagnateur spirituel</i>	27
Dimensions fondamentales	27
<i>Homme de foi</i>	27
<i>Religieux vivant en communauté apostolique</i>	28
<i>À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant</i>	29
<i>Apôtre pour l'avènement du Royaume</i>	31
<i>Héritier de la tradition de l'Assomption</i>	31

III – LE POST-NOVICIAT **33**

Objectifs	33
Mise en œuvre	34
Dimensions fondamentales	35
<i>Homme de foi</i>	35
<i>Religieux vivant en communauté apostolique</i>	37
<i>À la suite du Christ, pauvre, chaste et obéissant</i>	38
<i>Apôtre pour l'avènement du Royaume</i>	40

IV – LA FORMATION DOCTRINALE **43**

Objectifs	43
Mise en œuvre	44
<i>Accompagnement</i>	44
<i>Exigences personnelles</i>	44
<i>Ambiance propice aux études</i>	45
<i>Programme d'études</i>	45

V – LES MINISTÈRES ORDONNÉS	47
Objectifs	47
<i>Ordonné pour le service de l'Évangile</i>	48
<i>Ordonné pour le service de l'Église</i>	48
<i>Ordonné pour l'avènement du Royaume</i>	48
Dimensions fondamentales	49
<i>Homme de foi</i>	49
<i>Religieux vivant en communauté apostolique</i>	49
<i>Apôtre pour l'avènement du Royaume</i>	50
Mise en œuvre	51
<i>Le diacre ou le nouveau prêtre lui-même</i>	51
<i>La communauté apostolique</i>	51
<i>L'accompagnement</i>	52
<i>Le programme diaconal</i>	53
<i>Le programme du nouveau prêtre</i>	53
Exigences de la Congrégation et de l'Eglise	54
<i>Pour l'ordination diaconale</i>	54
<i>Pour l'ordination presbytérale</i>	55
VI – LA FORMATION PERMANENTE	56
Convictions	56
Objectifs	57
Mise en œuvre	57
<i>Contenu</i>	57
<i>Les temps forts de la formation permanente</i>	58
VII – DEVENIR FORMATEUR	60
Conviction	60
Se former à la mission de formation	60
Mise en œuvre	61
LES FICHES	63
Le pré-noviciat	63
Le noviciat	64
Le post-noviciat	65
La formation aux ministères ordonnés	66
La formation permanente	66

<u>LES GRILLES</u>	67
1. Évaluation du postulant en vue de son entrée au noviciat	68
2. Évaluation du novice en vue de son engagement dans la vie religieuse	70
3. Évaluation du religieux en chemin vers la profession perpétuelle	73
4. Évaluations et avis en vue de la la profession perpétuelle	76
5. Evaluations et avis en vue des ministères ordonnés	78
<u>ANNEXE I</u>	87
ACCOMPAGNEMENT ET FIBRE SPIRITUELLE	87
<u>ANNEXE II</u>	90
SANTÉ ET VIE RELIGIEUSE	90
<u>BIBLIOGRAPHIE ASSOMPTIONNISTE</u>	97
Pour le pré-noviciat	97
Pour le noviciat	100
Pour le post-noviciat et la formation permanente	105
Pour les ministères ordonnés	108
Pour la formation des formateurs	108
<u>INDEX THÉMATIQUE</u>	109